

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

Présents :

Laurence BERTRAND-DORLEAC, Timothé BULTINGAIRE, Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Julie de LA SABLÈRE, Pascale EISENBERGER, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Hugo JEAN, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Titouan LE BOUARD, Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-Christine LEPETIT, Yoann LEROUGE, Raykhant LIANOVA, Nathan RIVET, Emma SALLEY, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Anne BISAGNI-FAURE, Antonin FERREIRA, Marie GAILLE (procuration à Alan CHATRIOT), Jean-François HUCHET, Elphie SANTISO, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à Samuel KHALIFA), François WERNER, Cornelia WOLL

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Pierre FRUITIER	Représentant du recteur
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Patrick LE GALES	Doyen de l'École urbaine
Ilaria MILAZZO	Directrice exécutive de l'École urbaine
Guillaume PLANTIN	Directeur scientifique
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'Institut d'études politiques

*

* *

I. Point d'information relatif à la rentrée de printemps et adoption de l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour le semestre de printemps 2021-2022	2
II. Présentation de l'École urbaine	8
III. Calendrier électoral des instances de l'IEP	16
IV. Discussion sur le fonctionnement du Conseil de l'Institut	25
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 9 et 23 novembre 2021	26
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	26

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2022**

La séance est ouverte à 9 h 04 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pleine d'apaisement et de calme, nous l'espérons. Nous allons donc commencer sans plus tarder par un point sur la rentrée. Je donne la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI, directrice de la formation par intérim.

**I. POINT D'INFORMATION RELATIF A LA RENTRÉE DE PRINTEMPS ET
ADOPTION DE L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU
RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ POUR LE SEMESTRE DE
PRINTEMPS 2021-2022**

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, bonjour. Avant de vous présenter les éléments de la rentrée, je souhaiterais vous adresser, à toutes et à tous, mes vœux les meilleurs pour cette année encore très singulière. Et espérons qu'elle saura se montrer à la hauteur de nos espérances et qu'elle amorcera une sortie définitive de la crise sanitaire.

Comme vous le savez, la rentrée du semestre de printemps fait la part belle au présentiel sans jauge, dans les mêmes conditions qu'au semestre précédent, avec quelques améliorations — améliorations qui ont été permises par l'expérience des derniers semestres, et notamment du précédent.

La première amélioration concerne les espaces et les conditions d'études. Il a été prévu des salles pour tous les cours, même ceux qui demeurent en ligne ou ceux qui devront se tenir en ligne exceptionnellement. Cela veut dire que tous les cours se sont vu allouer une salle, pour faciliter le suivi des cours à distance programmés entre deux cours en présentiel. Cela n'était pas possible au semestre précédent, cela a été rendu possible grâce notamment au campus du 1, Saint-Thomas et à la libération de classes au 13, rue de l'Université. Je vous rappelle que c'est aussi dans ce nouveau campus que s'est faite la rentrée, avec une très forte amélioration des conditions d'études et d'expérience étudiante, comme cela vous a été présenté par la directrice de l'immobilier, Emmanuelle DUBRANA-LETY lors du précédent CI. Une journée de découverte du campus a été organisée par la direction de la vie de campus et de l'engagement samedi dernier, où près de 1000 étudiants sont venus admirer le nouveau campus et organiser des concerts en présence de notre directeur. Et depuis lundi, beaucoup d'étudiants, notamment des étudiants des Écoles, mais aussi des étudiants du Collège universitaire se rendent à Saint-Thomas et prennent de nombreuses photos. Ils sont assez enthousiastes de ces nouvelles conditions d'études du campus.

La deuxième amélioration concerne le sujet de l'assiduité, qui nous intéresse aujourd'hui et pour lequel nous allons vous demander un vote. Même si cela peut paraître contre-intuitif au premier abord, nous souhaitons vous proposer de voter la réactivation du système de défaillance, article 5 du règlement de scolarité, après un avis positif du CVEF la semaine dernière. C'est un système qui concerne à la fois les étudiants et les équipes pédagogiques après deux absences dans une même unité d'enseignement. Ce système de défaillance a été suspendu pendant trois semestres, il est fortement sollicité par les enseignants, et nous semble important pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il permet de ne pas attendre la fin du semestre pour identifier les étudiants en difficulté, et le contexte de crise qui s'est installé depuis deux ans n'est pas neutre sur le sujet du suivi des étudiants en difficulté, de plus en plus nombreux et qui ont besoin de repères pour reprendre pied avec leur réalité scolaire. La mission de suivi et d'accompagnement s'est transformée et amplifiée et nécessite un soutien. C'est donc comme un élément d'accompagnement que ce système doit être apprécié, et non pas comme une sanction. Cependant, il ne peut pas s'appliquer à ceux qui seraient en ce début de semestre empêchés d'être sur site. Nous souhaitons définir une zone de tolérance de deux semaines avant le déclenchement de ce système de

défaillance, qui se ferait donc à partir de la semaine 3, soit celle du 7 février. Bien sûr, cela ne fonctionnera que si les enseignants assurent le relevé de l'assiduité au fil des semaines.

La troisième amélioration concerne les étudiants de troisième année. Donc, comme vous le savez, la moitié de la cohorte, soit près de 750 étudiants, est de retour à Sciences Po après un semestre à l'international. Le Collège a veillé à organiser les cours pour que l'asynchronie soit le moins présente possible, et que tous les cours puissent être suivis en direct.

Enfin, la dernière amélioration concerne le renforcement de la sécurité sanitaire, qui continue d'être assurée via la mise en place de mesures d'aération des espaces, dont on sait que c'est avec le port du masque, qui est la meilleure des précautions. Il est demandé aux délégués de classe et aux enseignants de participer à la mise en place de ces mesures d'aération, notamment dans les petites et moyennes salles, au minimum cinq minutes chaque heure. Les nouveaux protocoles sur les règles d'isolement en cas de positivité au COVID ou dans les situations de cas contact ont été mis à jour sur le site de Sciences Po. La présentation des passes vaccinaux, qui remplacent donc les passes sanitaires, se fera de la même manière, a priori, que le semestre précédent, notamment pour les événements de plus de 50 personnes et accueillant des personnes de l'extérieur. La restauration n'est possible que dans les espaces réservés à cet effet. Donc, je vous rappelle qu'une cafétéria va être ouverte, en tout cas l'espace existe déjà, mais le CROUS va s'installer début février. Et les cafétérias qui existent dans les autres bâtiments, que ce soit à Paris ou d'autres campus en région. Une signalétique particulière, des messages audios adaptés rappellent ces explications, et nous espérons, comme au premier semestre, pouvoir compter sur la responsabilité de tous pour respecter ces consignes, qui nous permettront, nous l'espérons, de déployer un semestre d'enseignement, d'activités sportives et culturelles, d'événementiel. D'événementiel, dans le contexte politique de la présidentielle et des législatives de 2022, et de la célébration dans le contexte de la célébration des 150 ans de notre institution. Toujours sur le volet sanitaire, des créneaux sont réservés aux étudiants de Sciences Po pour la troisième dose, sur le parvis de l'Hôtel de Ville en lien avec la Croix Rouge, et dans d'autres structures pour les campus en région. Des informations ont été diffusées aux étudiants au travers de mails, mais aussi des événements qui ont été organisés pour présenter tous ces nouveaux services.

Voici les grandes lignes de cette rentrée du semestre de printemps. Bien sûr, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Yoann LEROUGE

Un premier mot : on a eu des retours extrêmement positifs sur ce nouveau campus. Certains élèves le comparent un peu au Poudlard de Harry Potter, ça m'a fait tiquer hier, c'était plutôt amusant. Surtout l'espace de cafétéria, qui hier midi a été conquis par les étudiants. Je pense que ça répondait à une demande en termes d'espace qui était un petit peu restreint, notamment au 27, rue Saint-Guillaume.

Une question très précise sur le système de défaillance, sur lequel beaucoup d'étudiants nous ont posé des questions, et merci pour la clarté de ce propos ; on est bien d'accord qu'à partir du moment où la défaillance sera prise en compte en semaine 3, ce sera à partir de deux absences, la défaillance. Système classique, on revient à la normale ? Très bien. Merci beaucoup.

Jeanne LAZARUS

Il faudrait préciser. J'avais compris que c'étaient quatre absences.

Raykhant LIANOVA

Justement, ma question porte sur le projet d'acte de modification temporaire du règlement de scolarité, qui nous semble assez ambigu, parce qu'à l'écrit, il est indiqué que ce sont quatre absences non justifiées, et à l'oral, ce sont deux absences les deux premières semaines et deux absences après, au cours des cours. Est-ce qu'il serait possible de lever cette ambiguïté et de nous expliquer le choix : pourquoi deux d'abord et deux après ? Surtout qu'on sait que la levée des défaillances n'a pas conduit à un décrochage par rapport aux cours, et on voudrait comprendre pourquoi c'est si précipité, pourquoi on se presse.

Raphaël ZAOUATI

Je me joins d'abord à l'enthousiasme concernant le nouveau campus Saint-Thomas, largement investi par l'ensemble des étudiants. J'avais deux questions. Une première sur les cours en ligne dont vous

parlez : à quelle hauteur ils se situent par rapport à l'ensemble des cours et quels programmes ils concernent ? J'ai cru comprendre qu'ils concernaient essentiellement les cours de troisième année, mais j'imagine qu'ils concernent également certaines Écoles en Master, donc je voulais savoir en quelle proportion. En tout cas, merci pour cette adaptabilité, c'est vrai que c'est une vraie attente de la part des étudiants de pouvoir avoir des salles de classe physiques, même en cas de cours en ligne. Et enfin, je tenais à rappeler qu'il est important de refaire une communication auprès des étudiants sur la manière dont on déclare ses absences, la manière dont on déclare un cas de COVID, la manière dont on déclare un cas contact, parce que ce sont toutes ces étapes-là qui permettront plus tard à Sciences Po, à mon avis, d'assurer un bon suivi de la situation sanitaire au sein des campus, et par ailleurs de s'assurer que les étudiants pourront effectivement bénéficier de leurs absences justifiées et qu'ils ne puissent pas être pénalisés ensuite parce qu'ils n'auraient pas fait les choses dans le bon ordre.

Hugo JEAN

S'agissant des défaillances, vous l'avez dit, Madame DUBOIS-MONKACHI, ça peut paraître un petit peu contre-intuitif de les remettre dès le début du semestre, même si on entend qu'il y a une forte demande des enseignants, des personnels, notamment à ce sujet-là. Ça nous paraît donc un petit peu précipité, dans la mesure où on a quand même un certain nombre de cas positifs et de cas contacts avec le COVID, et rien ne nous dit que la situation va s'améliorer dans l'immédiat, même si on l'espère, évidemment. Par rapport à cela, il nous paraît important vraiment de conserver encore une véritable souplesse. Raphaël ZAOUATI le disait, notamment sur le signalement des absences, c'est vrai qu'il y a des étudiants qui ont intégré Sciences Po sans jamais avoir connu le système de défaillance. Donc, ce serait utile, à mon sens, de véritablement communiquer sur comment on fait remonter des absences, etc. Ça paraît fondamental parce qu'il y a véritablement des étudiants qui n'ont pas l'habitude de ce système. Par ailleurs, nous, on veut aussi alerter quand même les membres du Conseil sur les éventuels risques que cela pourrait induire, quand on sait que la défaillance peut être perçue comme quelque chose de très stressant pour les étudiants, et des étudiants qui pourraient être cas contacts à plusieurs reprises dans le semestre, voire positifs, pourraient être enclins à se rendre malgré tout en présentiel dans des cours par crainte de la défaillance, faisant peser des risques pour leurs collègues, les personnels, les enseignants. Donc, ça, c'est aussi une inquiétude, je pense, qu'il faudra résoudre d'une manière ou d'une autre. Sachant que se pose aussi la question des publics plus fragiles, des étudiants notamment. C'est pour ça que nous, on aurait aimé davantage de souplesse. Pourquoi par exemple ne pas conserver l'hybridité pour des étudiants positifs et cas contacts, leur garantir qu'ils ne soient pas notés absents et qu'ils puissent suivre les cours à distance jusqu'à la fin du semestre, pour éviter justement de se rendre sur le campus en présentiel et faire prendre des risques, et aussi à terme peut-être menacer même la tenue des cours et des activités en présentiel — ce que nous voulons à tout prix éviter.

Timothé BULTINGAIRE

Je vais être court, puisqu'en fait ça vient d'être dit, mais donc je voulais rappeler l'importance d'être clair par rapport justement aux cas contacts et aux personnes positives, les rassurer au niveau de la défaillance, et pour ne pas qu'ils puissent craindre de venir en cours. C'est pour ça que nous, nous sommes assez désolés qu'il y ait un retour précipité au système de défaillance.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup pour vos questions. Une précision concernant le nombre de défaillances : de fait, il y a une tolérance sur quatre défaillances sur un semestre de douze semaines, puisque les deux premières semaines ne seront pas soumises à la défaillance. Donc, elle ne sera pas activée s'il y a deux absences pendant cette période des deux semaines de prérentrée, qu'on a calées peut-être un petit peu encore une fois de manière contre-intuitive il y a assez longtemps, mais que l'évolution, en tout cas, même si l'évolution est très tangente, nous accompagne dans une vision plutôt évolutive, positive de la situation pandémique. Donc, ce sont bien quatre de fait, mais deux absences qui seront sanctionnées par la défaillance sur dix semaines.

Concernant un retour précipité à ce cadre de défaillance, comme je l'ai dit, c'est un moyen d'accompagnement et non pas un moyen de sanction. Donc, bien sûr que les équipes pédagogiques seront très à l'écoute des situations et pourront réagir si d'aventure il s'avère que la situation s'aggrave.

Et notamment, nous avons un comptage qui se fait si les étudiants se signalent, et qui nous permet d'avoir une boussole sur ce sujet-là, d'une part. D'autre part, l'évolution de la situation des cas contacts, du protocole des cas contacts, n'est plus la même qu'au semestre précédent. Comme vous le savez, être cas contact, mais en ayant porté un masque et en étant vacciné ne contraint plus à l'isolement. Donc, ça aussi, c'est une mesure qui, nous semble-t-il, va dans le sens d'un retour encore une fois progressif à la normale. Progressif d'une part parce que ce n'est pas sur tout le semestre, et progressif parce que, comme je vous le disais, on sera en mesure de réagir au cas par cas si la situation était compliquée.

La communication auprès des étudiants a été faite, vous avez dû la recevoir, et normalement deux communications de la direction de l'accueil et de l'accompagnement. Nous sommes en lien bien sûr avec les Écoles et les campus pour leur donner les consignes, et les Écoles et les campus communiqueront directement avec leurs étudiants pour leur expliquer quels sont les justificatifs attendus. Et vous les connaissez, le règlement de scolarité est assez clair là-dessus, il faut remettre les justificatifs au plus tôt au secrétariat administratif de votre programme.

Concernant le pourcentage de cours en ligne, Monsieur ZAOUATI, on est à peu près dans le même étiage qu'au semestre précédent : environ 5 %. Ça concerne effectivement les élèves de troisième année, et les élèves de PSIA, quelques cours de PSIA, avec encore une fois cette possibilité de venir suivre les cours sur place.

Concernant la possibilité d'avoir recours à de l'hybridité, on est un peu dans un discours paradoxal, puisque vous avez toujours sollicité les cours en présentiel. Donc, on peut le faire maintenant, on l'a fait au semestre précédent, et ça a fonctionné. Et le semestre précédent était encore différent de celui-ci : on n'était pas dans une logique de sortie de crise. Donc, on espère que cela pourra se faire pour tout le monde, et encore une fois, le cas par cas nous permettra de réagir. Souplesse, oui, et vigilance — je pense que ce sont les deux mots que vous devez garder à l'esprit.

Enfin, la défaillance, c'est aussi un moyen d'identifier des situations difficiles. Et techniquement, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est un indicateur qui est facile pour les équipes à identifier et qui permet de réagir très vite. Et nous avons — vous disiez, Monsieur Hugo JEAN, qu'il n'y avait pas plus de situations difficiles que le semestre précédent, il y en a quand même, qui sont liés souvent au fait que les étudiants sont passés un petit peu à travers les mailles du filet et se retrouvent maintenant sans projet de scolarité, et doivent attendre l'année prochaine pour reprendre un cursus normal.

Je vous remercie.

Titouan LE BOUARD

Je me permets juste de compléter. En fait, notre interrogation que posait Raykhant tout à l'heure concernait la délibération qu'on va voter tout à l'heure, où en fait on n'a pas clairement précisé la date à partir de laquelle les deux premières absences vont pouvoir être comptées et les deux absences ensuite. Et du coup, on voulait juste voir à quel niveau cela pourrait poser problème après si ce n'était pas clairement mentionné, par exemple on pense aux jurys de fin d'année, etc. C'est juste notre point d'alerte là-dessus, pour voir s'il y avait eu – enfin, voilà, c'est tout, simplement.

Jeanne LAZARUS

Oui, parce que si je peux aller dans le même sens, il est écrit que ce sont quatre défaillances sur un cours de 24 heures, mais pas que cela ne concerne que les 20 heures restantes, les quatre premières étant hors calcul.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Soit on demande une correction...

Jeanne LAZARUS

Je pense que ce serait bien, parce qu'il y a quand même une ambiguïté sur ce qu'il se passe pendant ces deux premières semaines.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

OK, mais dans la communication qui est adressée aux étudiants, les choses sont clairement indiquées, et dans la communication adressée aux enseignants également. Donc, peut-être qu'on peut, si vous en

êtes d'accord, voter cette résolution, sous réserve de réécriture, et on décide de la réécriture, pour qu'on ne perde pas trop de temps pour la mise en œuvre.

François HEILBRONN

Alors, justement, j'ai une question du côté enseignant, parce que ce n'était pas très clair pour moi. Il faut faire l'appel les douze séances. Ce n'est pas que les deux premières séances, on ne fait pas l'appel, on fait l'appel les deux premières séances, on fait l'appel tout le temps, et on note les absences et on a le droit à quatre absences. Je pense qu'il faut faire passer un message aux enseignants, parce que ce n'était...

Jeanne LAZARUS

Alors, ça, dans le règlement, là, ce n'est pas du tout clair. Parce qu'il y a écrit « quatre », il n'y a pas écrit « deux les deux premières semaines, et puis deux les dix semaines restantes ». Donc, moi, ce que je comprends d'aujourd'hui, c'est que les deux premières semaines ne comptent pas dans l'assiduité, donc ils peuvent être absents, et qu'ils peuvent être encore absents quatre fois dans les...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Non, deux fois.

Jeanne LAZARUS

Ce n'est pas ça qu'on a dans le règlement, là. Là, il est écrit quatre fois sur les 24 heures. Peut-être, est-ce que, Ismahane, vous pourriez le projeter ? Ça veut donc dire que les deux premières semaines comptent.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Oui, absolument. C'est ça. Mais on n'active pas la défaillance. Donc, de fait, il y a bien quatre absences possibles, mais deux qui sont soumises à la défaillance sur dix semaines.

Jeanne LAZARUS

Oui, mais ça, j'ai l'impression que ce n'est pas du tout ce qu'ont compris les étudiants, et d'ailleurs moi non plus, ce n'est pas ce que j'avais compris.

Timothé BULTINGAIRE

Moi non plus, ce n'était absolument pas ce que j'avais compris. J'avais vraiment compris quatre absences possibles ce semestre, et je me dis que là, on parle de la voter pour ensuite la modifier après, mais sinon on peut la laisser telle quelle et avoir un système un peu plus souple, et plus clair surtout. Parce qu'on n'avait pas compris en le lisant, hier en seulement une journée, j'ai eu plusieurs questions d'étudiants sur les défaillances et ça paraît compliqué, ce système de deux semaines avec deux absences, puis deux absences sur dix semaines. Enfin, je me dis que quatre absences ce semestre, c'est peut-être un message qui est quand même plus simple et plus clair. Et on a la résolution qui est prête.

Jeanne LAZARUS

Donc, il n'y a pas écrit que les quatre absences intègrent deux absences dans les deux premières semaines.

Simon CORDONNIER

Enfin, une autre alternative, il y a celle proposée par Timothé BULTINGAIRE effectivement, mais une autre serait de dire que — enfin, de ramener la défaillance à deux et de dire qu'elle commence à partir de la troisième semaine de cours. En fait, c'est ça. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'avoir une négociation après avec des gens qui diront « mais moi, je n'ai pas été absent les deux premières semaines, donc j'ai le droit à quatre puisque je ne les ai pas utilisées ». Enfin, je pense qu'on s'embarque dans quelque chose d'un peu complexe. Donc, il faut trouver une méthode de simplification.

Raykhant LIANOVA

Je rejoins ce qu'a dit monsieur CORDONNIER, dans le sens où ce serait plus compréhensible si on donnait une date à partir de laquelle les absences commenceraient, et qu'on fasse une seule communication dessus, et pas plusieurs qui s'enchaînent, pour que ce soit très clair pour les étudiants. Donc, je rejoins tout à fait votre propos.

Jeanne LAZARUS

Donc, on fait ça ? On reprend le modèle préalable, et on précise que les absences des deux premières semaines ne seront pas comptabilisées pour la défaillance. Une formulation de ce type-là.

Yoann LEROUGE

Mais vu qu'à la fin, on va rester sur deux, est-ce que ce n'est pas plus simple de ne pas changer le règlement intérieur qui est déjà sur deux, et simplement de faire un mail précis en disant : « on revient au système normal, qui commencera semaine 3 ». Je pense que c'est peut-être ce qu'il y a de plus simple. Ne pas changer, ça paraît compliqué pour pas grand-chose.

Jeanne LAZARUS

C'est vrai que c'est la solution la plus élégante que vous proposez. Mais on a d'autres modifications dans la résolution d'aujourd'hui, puisqu'il y a des modifications sur la troisième année et sur le séjour à l'étranger. Donc, de toute façon, il faut qu'on vote. Mais effectivement, on peut aussi revenir au règlement initial — mais comme on avait, les règlements adaptés qu'on avait votés, est-ce qu'ils avaient une date limite ? Ou est-ce qu'il faut de toute façon voter pour revenir ? Donc, de toute façon, il faut revoter. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On vote, disons, de façon conditionnelle en remplaçant donc ce quatre par deux, et en précisant que les deux premières semaines ne seront pas incluses dans le calcul.

Mathias VICHERAT

La communication sera lancée quand ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

La communication est déjà lancée, en disant que la résolution serait votée aujourd'hui. Donc, on va faire la communication.

Jeanne LAZARUS

Mais peut-être bien s'assurer que ce soit clair. Sur la partie justement qui concerne — peut-être, si on peut descendre un peu — les modifications autour de l'année à l'étranger, est-ce que...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Il n'y a pas de changement.

Jeanne LAZARUS

Il n'y a pas de changement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est exactement ce que vous avez déjà voté au mois de juin.

Jeanne LAZARUS

D'accord, donc en fait on revote pour continuer ce qu'on avait déjà adopté. D'accord. Alors, s'il n'y a plus de questions, je mets donc la résolution au vote. Pardon, les procurations.

Ismahane GASMI

Madame GAILLE à monsieur CHATRIOT ; monsieur URIOSTE à monsieur KHALIFA et madame BISAGNI-FAURE à madame LAZARUS.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour le semestre de printemps 2021-2022 à la majorité (1 contre, 3 abstentions, 21 pour).

Jeanne LAZARUS

On passe donc au deuxième point : on reçoit l'École urbaine, Patrick LE GALES, le doyen, et Ilaria MILAZZO, qui est la nouvelle directrice exécutive. Nous sommes ravis de faire votre connaissance. Vous allez donc nous présenter l'École, en dix minutes.

II. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE URBAINE

Patrick LE GALES

Merci, Madame la Présidente. Meilleurs vœux à tous, et merci de nous inviter à présenter un peu les enjeux actuels de l'École urbaine. Je viens accompagné de ma nouvelle directrice exécutive, Ilaria MILAZZO, qui va se présenter rapidement.

Ilaria MILAZZO

Merci, Patrick. Enchantée, ravie également de faire votre connaissance, et ravie également de rejoindre les équipes de l'École urbaine en tant que directrice exécutive. Cela fait maintenant deux semaines, mais sept ans que je suis à Sciences Po, et je viens directement de l'executive education. Je suis arrivée en 2015 comme responsable de programme, et justement en charge du lancement des programmes en transition territoriale, immobilier et projets urbains, avec l'École urbaine dès 2015, et puis directrice du pôle affaires publiques et régulation à l'executive education, poste que j'ai occupé pendant quatre ans. Donc, ravie maintenant de rejoindre les équipes de Patrick et de l'École urbaine. Et ravie également de cette opportunité de présenter ce que l'on fait.

Patrick LE GALES

Merci, Ilaria. L'École urbaine a donc sept ans, certains doivent se rappeler de sa création : monsieur HEILBRONN était là pour nous aider à créer cette École urbaine. Aujourd'hui, on nous a demandé de faire non pas une présentation, puisque vous avez déjà eu le document, et que j'ai eu l'occasion de présenter cette École au Conseil de l'Institut déjà, mais plutôt de faire un point sur les enjeux qui se posent aujourd'hui, et sur les questions qu'on se pose sur la manière de faire évoluer cette École urbaine de Sciences Po. Comme tout le monde, nous avons déménagé à Saint-Thomas. Nous sommes extrêmement contents, cela donne une vraie dynamique aux équipes. C'est aussi vrai pour les étudiants, Nous étions à Odéon. A St Thomas nous allons faire le lien évidemment avec les centres de recherches, les chaires, etc., ça fait vraiment une énorme différence. On est vraiment très, très heureux de tout ça. Je ne reviens pas sur le pourquoi d'une École urbaine à Sciences ni sur l'importance des mondes urbains. Je vais juste rappeler que contrairement à ce qu'on lit dans la presse, malgré la COVID, les gens ne quittent pas les villes. En fait, il y a de petits flux de gens qui quittent la ville, mais du coup ils sont remplacés par d'autres qui arrivent, notamment parce que les prix de l'immobilier baissent un tout petit peu. L'urbanisation se poursuit et la tâche urbaine continue à augmenter. La bonne nouvelle est donc qu'il n'y a aucune raison de supprimer l'École urbaine malgré la pandémie !

Vous l'avez lu dans les rapports qu'on vous a donnés, l'École urbaine est maintenant un ensemble de programmes et de dispositifs très riches. Ce sont à la fois quatre Masters, dont vous avez vu les détails, trois doubles diplômes, des échanges avec d'autres universités, ce sont deux Masters en executive education, trois Moocs — je vous conseille le dernier qui vient de sortir sur données et gouvernance urbaine qui a été fait par Antoine COURMONT, donc c'est le troisième qu'on peut lire, en français et en anglais — deux chaires d'enseignement et de recherche, « Ville, logement et financiarisation », et « Villes et numérique » ainsi que tout un ensemble de partenariats. L'École comprend environ 400 étudiants. L'École urbaine est une École de taille moyenne pour Sciences Po.

Ce qui nous caractérise, c'est vraiment un projet de formation : on essaie de structurer nos étudiants et de les faire progresser pendant les deux années. Vous connaissez ces Masters, vous avez vu ça dans le rapport, deux en français deux en anglais j'y reviendrai si ça vous intéresse. J'insiste sur les doubles

diplômes que nous avons actuellement avec la LSE, avec le Colegio de Mexico, et le dernier né dont nous sommes très heureux, que nous avons créé avec UCLA. C'est le seul diplôme qui existe aux États-Unis sur ces questions-là avec une Ecole hors États-Unis. Nous avons aussi développé des échanges avec des universités partenaires notamment en CHINE. Nous l'accent sur l'internationalisation de l'École, et je reviendrai sur les différentes dimensions qui sont autour de ça.

Ce qui nous caractérise, c'est d'être une Ecole urbaine au sein de Sciences Po. Par conséquent nous travaillons énormément sur les allers-retours entre les cours théoriques et les dispositifs de professionnalisation. Nous avons beaucoup mis l'accent sur la recherche car je vous rappelle qu'à l'origine, L'Ecole urbaine est un projet de formation issu de nos projets de recherche, et qui avait des logiques sur le marché du travail. Nous combinons systématiquement des cours avec des contenus exigeants (avec des exemples des implications professionnelles) en créant des passerelles et des manières de penser avec les expériences professionnalisantes, comme dans les fameux projets collectifs où on utilise ce qui a été fait en cours. Dans les cours, on insiste sur des cas, et ces aller-retour en terme de recherche (nos deux mots d'ordre Think et Compare) et de professionnalisation.

Ceci se voit dans notre organisation, puisque pour chaque Master, on a un ou une responsable pédagogique, et un ou une responsable scientifique. C'est parfois un peu compliqué à faire travailler, mais c'est ce qui fait le cœur de la dynamique de l'ensemble de l'École. Et on essaie de faire travailler ça avec des instances, on se réunit très régulièrement entre l'équipe pédagogique administrative et l'équipe pédagogique scientifique pour donner cette dynamique à l'École. C'est ce qui nous caractérise. Je voulais juste donner un exemple sur les enseignants, pour montrer que — ça peut vous intéresser — ce qui est très clair pour nous, c'est qu'au premier semestre, les professionnels représentent à peu près la moitié des enseignants, et au troisième semestre ils sont 85 %. Donc, on commence par des cours plus fondamentaux, les académiques jouent un rôle plus important au début pour structurer tout un ensemble de choses, et plus on avance, plus on a des cours professionnalisants, plus on a des workshops, plus on prépare à l'arrivée sur le marché du travail — l'exception étant le master GETEC sur les transitions écologiques.

Voilà comment nous sommes organisés. Dès le départ — comme vous le savez, c'est le choix que nous avons fait dans les Écoles à Sciences Po- nous n'avons pas une faculté pour chacune des Écoles, et je défendrai ce choix tout le temps. Néanmoins, il nous paraît important d'avoir une équipe d'enseignants, d'académiques permanents qui soit très impliquée dans l'École. On a des responsables de Masters, des responsables qui s'occupent des mémoires professionnels ou de recherche, des gens qui s'occupent du lien avec certains secteurs du marché du travail, ainsi que des professeurs associés et affiliés. Cela constitue une équipe d'académiques qui sont très mobilisés pour l'École, qui travaillent beaucoup pour l'École, en permanence. Nous avons donc un collectif impliqué dans l'Ecole urbaine et que nous renouvelons. Ainsi Sukriti ISSAR, une sociologue indienne de l'OSC va remplacer Tommaso Vitale à la tête du Master *Governing the Large Metropolis*. Ensuite nous avons un deuxième cercle de la faculté permanente qui participe à tout un ensemble d'opérations et qui travaille avec nous, en plus de tous nos professionnels : pour les recrutements, les tutorats, l'encadrement de mémoire, le grand Oral, la création de cours, le brainstorming pour l'évaluation des formations. Enfin, nous avons une équipe administrative de dix personnes, que dirige Ilaria. Donc, voilà à peu près où on en est.

Alors, ce que je voulais montrer aujourd'hui, c'est que ce nous avons essayé de faire à l'École urbaine, mais c'est vrai pour d'autres Écoles, à savoir de créer un écosystème autour de l'Ecole pour les étudiants. C'est-à-dire d'avoir un ensemble de choses qui font que les étudiants peuvent se former et peuvent avoir accès à cet écosystème. Ce n'est pas juste ce qu'on fait à l'École. Évidemment, vous connaissez nos 40 projets collectifs par an. Mais nous essayons d'animer le groupe des 4000 anciens regroupés dans deux associations. Nous essayons de les intégrer dans le fonctionnement de l'École. Nous avons aussi des partenariats, qui sont de deux niveaux : 1) les principaux partenaires de l'école avec qui nous avons des conventions ou qui sont membres des chaires c'est important, parce que ça nous donne des stages, des projets collectifs, des jobs pour les étudiants, ce sont des tuteurs pour les projets collectifs, ce sont des gens qui viennent aux grands oraux. Dans ce premier cercle stabilisé, on trouve des partenaires comme Nexity, SOLIDEO, la Caisse des Dépôts, RTE, GECINA, la Poste... publics et privés, qui sont vraiment très proches de l'École. et puis, un deuxième cercle d'environ une centaine d'organisations publiques et privées qui en gros nous donnent quelque chose tous les ans — ils donnent des projets collectifs, ils prennent des stagiaires, ils prennent des apprentis. Et c'est ça qui a structuré

progressivement notre écosystème. Toutes ces personnes sont régulièrement associées à l'École urbaine. Elles nous nourrissent, nous informent sur ce qui change sur le marché du travail, sur les problématiques qui peuvent aussi nous intéresser en termes de recherche, et qui sont au cœur du projet.

On fait 7 voyages par an, qui sont préparés, donnent lieu à un rapport et nous permettent de multiplier nos contacts en France, en Europe et dans le monde (récemment : Dubai, Clermont Ferrand, Vienne...). L'école comprend aussi les deux conseils (pédagogique et stratégique), un groupe de recherche interdisciplinaire et interlabo 'Cities are back in town' et un groupe de professeurs affiliés et associés. Tout ceci nous a permis de structurer l'éco système de l'École urbaine, ses réseaux et de mettre à disposition des étudiants des ressources considérables...ce qui explique sans doute nos très bons résultats sur le marché du travail.

Faire vivre cet écosystème est aujourd'hui au cœur de notre travail. Parce que ce n'est pas évident pour les étudiants de comprendre toujours les jobs sur le marché du travail, ce monde urbain, c'est un peu particulier, et donc on a besoin d'avoir en permanence des allers-retours avec cet ensemble qu'on a structuré. Vous connaissez le dispositif, les projets collectifs, les voyages, tout était dans le rapport, des mises en situation avec différents types d'exercices, donc je n'insiste pas là-dessus.

Je voudrais souligner la diversité de débouchés, peut-être qu'Ilaria y reviendra tout à l'heure, en insistant sur le fait qu'en gros, ça se passe plutôt bien, on est entre 89 et 93 % d'étudiants qui ont un job au bout de six mois, on a de très bons résultats sur le marché du travail. Et insister sur le fait que nos étudiants rentrent de trois manières sur ce marché. Ils rentrent souvent par un secteur : il y a ceux qui sont passionnés par les transports, ceux qui adorent la biodiversité, ceux qui veulent absolument s'intéresser au logement ou aux réfugiés. Ils vont choisir de travailler dans ce secteur, et ils vont choisir, après, où ils bougeront, dans différents territoires ou différentes organisations. Ensuite il y a ceux qui rentrent par un territoire. J'ai une étudiante que j'ai vue récemment qui est à São Paulo, elle ne bougera jamais de São Paulo. Mais à São Paulo, elle a travaillé pour le maire, pour une organisation internationale puis elle a travaillé comme consultante privée, et elle a développé tout un ensemble de compétences sur le territoire. Elle fera sa carrière sur le territoire. Et puis, d'autres qui rentrent par des organisations. Beaucoup commencent par consultant, certains rêvent de travailler pour UN Habitat ou la FAO, certains veulent faire de la politique, d'autres travailler dans des organisations publiques ou privées, d'autres d'aller chez Veolia ou chez un promoteur. Et à partir de ces organisations-là, ils vont évoluer et ils vont changer de territoire ou de secteur. Donc, ce sont ces trois entrées sur le marché du travail.

Quels enjeux pour former ces étudiants, et ce qui nous paraît intéressant aujourd'hui ? Evidemment, nous avons tous ces enjeux qui sont classiques au sein de Sciences Po sur lesquels on veut les former, et qui sont particulièrement pertinents pour les questions urbaines et pour les jobs que nos étudiants peuvent obtenir. En premier, les questions urbaines sont intimement liées à la crise climatique : vous vous rappelez, j'avais présenté le Master GETEC, Governing Ecological Transitions in European Cities Comment se combinent aujourd'hui des questions numériques et des questions de changement climatique ? Comment faire évoluer la manière dont on produit les villes. Vous savez que 70 % de la pollution se fait dans les villes. Les métropoles sont les cibles, et ce sont les leaders, elles sont les problèmes et les solutions. Il faut trouver des formes d'actions collectives dans ces villes : nous vivons une période d'innovation extrêmement forte, un peu en France, mais évidemment beaucoup à l'échelle mondiale, et notamment en Asie. Un de nos enjeux, c'est de développer nos liens avec l'Asie, parce qu'on a besoin de comprendre ce qui se passe dans ces villes

Sur les questions technologiques, toutes ces questions des métadonnées et du numérique sont en train de bousculer une partie des opérateurs, puisqu'une partie aujourd'hui des acteurs urbains sont des acteurs numériques et ne sont pas des acteurs urbains, mais ils bousculent le monde des professionnels de l'urbain et de l'urbanisme.

Je voudrais insister sur trois enjeux. Premièrement, les thématiques. Ce qu'on est en train de faire à l'École urbaine, c'est de progressivement structurer l'ensemble de nos enseignements en les irriguant, au-delà de nos enjeux classiques de gouvernance, sur les enjeux des formes d'actions collectives qui peuvent être contraignantes. Ce qui est en train de se jouer dans beaucoup de villes, ce sont des formes de réinvention d'actions collectives — avant, on disait « planification ». La planification urbaine ne marche pas très bien, et on essaie d'intégrer ces enjeux numériques et de changement climatique, mais aussi pour différents types de populations : on accueille des étrangers ou des migrants dans toutes ces villes. Par conséquent il y a, une tentative par tout un ensemble d'acteurs, souvent privés, beaucoup plus

dynamiques que les publics, d'inventer des formes qui permettent de gouverner ces territoires, de leur donner une direction, et pas simplement de subir les injonctions extérieures. Or les étudiants de Sciences Po sont particulièrement bien placés pour cela. La deuxième chose, c'est de penser les questions de risques, et notamment numériques. Tout un ensemble de compétences est en train de se développer, avec des questions qui se posent dans beaucoup de villes, qui sont assez perdues sur ces questions numériques, qui ont fait beaucoup de recherche là-dessus. La troisième, c'est bien sûr tout ce qui est transition écologique et post-carbone, et qui vaut pour tous les Masters. Et ça vaut dans plein de domaines y compris en termes de fabrication des maquettes pour penser les immeubles au fantasme de l'avatar complet d'une ville qui serait complètement reproduite en 3 D. Et là encore, les acteurs les plus importants, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, ce sont plutôt les éditeurs de jeux vidéo, qui sont beaucoup plus en avance que la plupart des agences d'urbanisme pour traiter ces questions-là. Enfin, les questions de financiarisation, car les fonds financiers sont des acteurs majeurs pour la production d'immobilier, dans tout un ensemble de sujets. Ça joue aussi un petit peu sur le logement, si vous pensez au prix du logement à Paris, vous avez une idée sur la question. Et puis, on est en train d'avancer sur les questions de genre, de santé et territoires, puisque comme vous l'avez vu avec le COVID, les questions de prévention et de santé sur les territoires deviennent des enjeux qui se combinent avec les enjeux urbains classiques. Donc, la première chose, on essaie de faire évoluer les enseignements, soit spécifiques, soit transversaux, sur l'ensemble de ces thématiques.

Deuxièmement, sur les enjeux prioritaires qui sont les nôtres nous avons engagé une auto-évaluation de l'École urbaine. Il y a un rapport qui sera fait par quatre intervenants extérieurs. Nous avons des enjeux de qualité, évidemment, des enjeux de méthodes. On se pose beaucoup de questions sur le thème « est-ce qu'il ne faudrait pas qu'on ait un socle commun pour tous les étudiants de l'École ? ». Moi, je pense que tous les étudiants doivent savoir faire des bilans comptables, des bilans carbone, doivent savoir coder un peu, ils doivent être capables d'animer des enjeux de concertation. Donc, il y a un certain nombre d'outils qui ne sont pas spécifiques à l'École urbaine, mais qui combinés ensemble, sont assez uniques, et on va essayer de penser la façon dont on — plutôt que de faire des ateliers de douze heures, etc., on va sans doute penser des dispositifs différents sur la question des méthodes. Ça marche un peu moins bien avec les étudiants, et il nous semble que là, il faut qu'on soit beaucoup plus innovant que ce qu'on a fait par ailleurs.

On crée un Urban Lab, et l'un des enjeux pour l'École urbaine, c'est la valorisation des travaux d'étudiants. Ils produisent beaucoup, parfois ça n'a strictement aucun intérêt et ils pensent que c'est très important, mais assez souvent, c'est très intéressant, mais il faut qu'on les aide à sortir ce qui est vraiment intéressant pour peut-être produire des petits papiers, produire des petits rapports. On le fait énormément avec les projets collectifs, on doit pouvoir beaucoup mieux valoriser une partie de l'ensemble des choses qui sont faites par les étudiants. Et dans l'Urban Lab, en plus des projets collectifs que vous connaissez, on voudrait développer des projets qui sont portés par les étudiants eux-mêmes. L'idée, c'est qu'eux-mêmes nous poussent sur certains sujets. Alors, on va discuter fermement, parce qu'il arrive que nous soyons en désaccord mais c'est ça qui est intéressant. Nous allons proposer qu'eux-mêmes prennent en charge certains projets, indépendamment de contraintes financières, et sur lesquels ils pourront produire des choses.

Et puis, je voudrais insister sur le fait que les étudiants qu'on a aujourd'hui, vous le savez tous, dans nos cours, ce ne sont pas les mêmes qu'hier. Donc, on a des questions qu'ils posent — on a parlé tout à l'heure des défaillances et de l'absence, j'ai des étudiants qui me disent : « si je rate un tiers du cours, ça n'a aucune espèce de problème, c'est mon droit ». Et je leur dis : « non, quand vous ratez un tiers du cours, vous n'êtes pas capables de produire à la fin les travaux de qualité qu'on vous demande ». Est-ce qu'il faut faire un peu moins de présentiel et des choses plus spécifiques ? On est vraiment en train de se poser des questions pour réaménager la manière dont on enseigne en étant plus exigeant sur certaines choses. Et puis, la question de l'apprentissage. On a 20-25 étudiants par an en apprentissage en STU, on sait bien que ce sont des choses qu'on devrait développer au sein de Sciences Po, ça demande des moyens considérables. C'est un accompagnement beaucoup plus lourd pour les équipes.

Et puis, je terminerai sur nos chantiers en cours. On est en train de faire une enquête sur les marchés du travail. Vous savez qu'on fait des enquêtes régulièrement à Sciences Po. Ce qu'on ne fait pas, ce sont des enquêtes de trajectoires. Donc, ce qu'on voudrait faire, c'est une enquête de trajectoires sur 10, 15, 20 ans et mieux comprendre les trajectoires des étudiants sur la longue durée — ce qui demande du

quantitatif et du qualitatif. Nous voulons aussi renforcer l'internationalisation de l'École. Maintenant, nous sommes bien connus en France et en Europe, on est pas mal connu en Amérique latine, on a besoin de se développer en Inde, en Afrique, qui sont les deux terrains sur lesquels on a eu du mal pour l'instant, et ce sera une des difficultés. C'est une des choses sur lesquelles on réfléchit avec la DAI : comment on fait ça ? On a le truc classique : on fait un double diplôme. Ce n'est pas si évident que ça. Donc, là, il y a des questions qui se posent pour nous sur : comment on développe ça ? Évidemment, en lien avec la DAI.

Nous pensons que le développement de l'École urbaine va passer par l'Executive education. Nous sommes ravis d'avoir Ilaria avec nous maintenant, c'est vraiment une des questions qui va se poser pour les Écoles, et nous en premier. Nous avons deux doubles diplômes avec l'executive education, très bien ; la question, c'est d'offrir en fait de plus en plus des formations courtes, précises, pour des professionnels en France ou à l'étranger. On a des demandes, on pense qu'on a des possibilités en Chine et Amérique latine, mais ça demande une organisation qui était au-dessus de nos forces. Et ce sont vraiment des enjeux sur lesquels il va falloir qu'on travaille, et je pense que c'est essentiel pour le développement d'une École de ce type-là. On a des enjeux de débat public, de communication : on pourrait organiser des débats tout le temps, mais ça prend énormément de temps, et les étudiants n'ont pas le temps d'aller à tous ces débats. Donc, il y a un vrai enjeu, je trouve, au sein de Sciences Po, qui est de savoir jusqu'où on va quand on organise des débats publics, et quelles sont nos priorités sur ces thèmes-là. On n'est pas tout à fait au clair. On va rentrer dans CIVICA. Et puis, on a un enjeu avec les organisations internationales et les chaires de recherche.

Donc, voilà en gros les débats et les enjeux qui sont les nôtres. On a progressé en nombre d'étudiants, tout ça est à peu près structuré, notre écosystème est à peu près en place. Si on veut faire une École de référence, à l'échelle internationale, ce qui est mon ambition depuis toujours nous avons un problème de nombre de personnes qui sont impliquées. Je voudrais insister sur le fait que le rayonnement de l'École urbaine, c'est aussi beaucoup par la recherche que ça s'est fait. C'est par nos travaux de recherche, par notre présence dans les revues, etc., qu'on a fait connaître l'École urbaine au niveau international, et qu'on recrute beaucoup d'étudiants à l'international. Mais beaucoup d'entre nous ont un peu ralenti leur production scientifique parce qu'on était très impliqué dans l'École urbaine. Donc, là, il y a un peu un enjeu qui est un peu compliqué.

Je m'arrêterai là parce que mon temps de 10 minutes est passé. Merci beaucoup.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour ce bel effort de synthèse, et aussi pour tout ce qui a été présenté là. Y a-t-il des questions ?

Emeric HENRY

Merci beaucoup pour cette présentation, c'est vraiment très excitant. Ma question porte sur le local et les relations avec la ville de Paris : à quel point ces relations sont-elles structurées ? Et je pense en partie aux projets collaboratifs, mais aussi à la dimension recherche. Je dis ça parce qu'il y a beaucoup de gens, particulièrement en économie, qui s'intéressent aux questions urbaines, et il y avait eu une question qui surgissait : comment pourrait-on avoir des contacts pour accéder aux données, pour des collaborations de recherche, etc. ? Donc, est-ce qu'il y a quelque chose qui est structuré, et quelque chose qui pourrait se structurer encore plus potentiellement ?

Alain CHATRIOT

Merci pour cette présentation, j'aurais bien posé des questions sur les enjeux et les thématiques, mais je pose deux questions qui sont plus générales, et ça m'intéresse de connaître ta réponse à partir de l'expérience de l'École d'affaires urbaines, parce que ce sont des questions qui se posent pour d'autres Écoles. C'est d'une part le fonctionnement du Conseil pédagogique et du Conseil stratégique, parce qu'on sait que c'est quand même une vraie question pour l'ensemble des Écoles, et ce sont parfois des structures qui ne fonctionnent pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter. Donc, quelles expériences, vous, vous en avez ? C'est un peu technique, mais c'est une question qui nous intéresse tous. Et puis, l'autre question, de même type, et tu l'attends peut-être, tu les as signalés, c'est comment vous fonctionnez en termes de dynamique à la fois de recherche, d'enseignement, de projets et de

financements, avec vos chaires. C'est une question, là aussi, qui ne concerne pas que vous, mais ça m'intéresse de connaître l'expérience que vous en avez un peu plus en détail.

Simon CORDONNIER

Ça fait un peu écho aux questions de monsieur CHATRIOT, c'est sur les éventuels parcours doctoraux. Je ne sais pas où vous en êtes de ces questions de passerelles qui ont été évoquées par plusieurs Écoles et qui sont un peu balbutiantes depuis plusieurs années. Est-ce que c'est quelque chose qui est mis en place à l'École urbaine, ou pas du tout, ou est-ce que ça se fait de façon ad hoc sans être formalisé ?

Hugo JEAN

Déjà un petit mot pour vous dire que dans les retours qu'on a des étudiants, c'est probablement l'École qui est la plus plébiscitée par les étudiants qui y sont, et ça se confirme dans la présentation de qualité que vous nous avez faite. Encore une petite question par rapport justement aux évolutions en termes d'effectifs. Est-ce que les prochaines années, il est prévu une stabilité, une diminution, une augmentation du nombre des étudiants ? Notamment en lien avec le développement de la formation continue que vous souhaitez. Merci.

Marie-Christine LEMARDELEY

Je voulais parler de nos relations, excellentes d'ailleurs, avec Patrick LE GALES, parce que je suis adjointe à la maire de Paris, donc je m'occupe des universités, de la recherche et de la vie étudiante. Alors, il y a plusieurs — je ne pense pas qu'on ait une relation vraiment structurée, mais il y a des pistes quand même, il y a des choses qui ont déjà eu lieu et qui doivent pouvoir continuer. Déjà, nous avons financé le MOOC sur la métropole du Grand Paris, c'est même moi qui avais convaincu Patrick, qui m'avait dit « plus jamais je ne ferai de MOOC », et il en a quand même fait un à notre demande sur la métropole en 2016, qui a très bien marché. Donc, nous, c'était un enjeu pour sensibiliser les Parisiens aux enjeux du Grand Paris.

Et un autre lieu où les étudiants de Sciences Po participent déjà, mais pourraient participer davantage, mais évidemment, ça pose, comme disait Patrick, des questions de disponibilité, ce sont les controverses urbaines. Parce qu'avec Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint chargé de l'urbanisme, nous avons voulu justement impliquer les chercheurs et les étudiants dans la révision du plan local d'urbanisme. Donc, il y a déjà eu deux éditions des controverses urbaines : la première sur la densité « Y a-t-il une densité idéale ? », la deuxième sur l'esthétique et la transition écologique. Et la troisième, donc c'est en juin et en décembre, donc il y a un appel, on propose à des étudiants de nous présenter des projets. Et lors de la première édition, il y avait par exemple quatre étudiants du Master Stratégie Territoriale et Urbaine qui ont participé, dans une étude menée avec Nexity — donc, vous voyez, toujours un mélange de partenaires. Et leur projet, c'était : « Quelle densité est soutenable dans les métropoles pour favoriser l'acceptabilité de la densité ? ». Et lors de la deuxième édition, où j'ai participé moi-même, sur l'esthétique de la transition écologique, il y avait un étudiant de l'ENS qui était aussi en double Master avec Sciences Po et LSE, qui a présenté un projet sur l'acceptabilité des centres de regroupement, de recyclage, de compostage au sein des villes. Donc, vous voyez, des sujets très précis.

Il y a un autre endroit où les étudiants peuvent participer, et justement, ça met en valeur leur créativité, le fait que c'est vous, les étudiants, qui nous poussez à innover, c'est le C40, qui est un réseau qui rassemble les maires des grandes métropoles du monde, et notamment autour des questions de l'urgence climatique. Alors, le C40 a mis en place le concours Students Reinventing Cities, et en 2020 par exemple, à Paris on avait choisi la Porte d'Orléans, donc on choisit des lieux précis. Et là, des élèves de NYU, l'ENS, il y a un élève du Master Urban Policy de Sciences Po, le vôtre, ont été sélectionnés. Il n'y avait pas vraiment de prix, mais enfin on a mis en valeur leurs résultats, leurs productions. Et il y avait aussi un autre partenariat avec un district de Washington, DC.

Donc, pour résumer, je dirais — mais il y a une troisième possibilité encore, et c'est le mot « accès aux données » qui m'y fait penser, ce sont les bourses CIFRE. En arrivant, j'ai développé beaucoup le nombre de bourses CIFRE, qui sont des doctorats, des contrats où l'étudiant est reçu par une direction de la ville, et on essaie de mettre en regard des problématiques communes entre la recherche fondamentale et les besoins de la ville pour instruire nos politiques publiques. Mais évidemment, l'étudiant a accès à toutes les données de la ville, ce qui est quand même assez intéressant pour vous.

Donc, en gros, je dirais que peut-être que ce n'est pas encore assez structuré, mais moi, je ne demande qu'à continuer, à en faire davantage. Je pense qu'effectivement, si on veut que ça marche, il faut sans doute que ce soit valorisé au niveau des études. Il faut que toutes ces participations — mais ça, ce n'est pas à moi de le dire, c'est votre sujet à vous, mais peut-être que c'est ça, la difficulté, c'est qu'il faudrait qu'il y ait certaines choses en plus. Donc, je suis ouverte à des propositions, et évidemment, Patrick LE GALES sait que mon bureau est ouvert.

Patrick LE GALES

Merci, je vais répondre à tout cela. Merci, Madame LEMARDELEY. Effectivement, nous travaillons très, très bien ensemble tout le temps, c'est toujours un plaisir. Nous n'avons pas une convention précise, Emeric, pour avoir des données chiffrées, mais quand on a besoin de quelque chose, on va voir Marie-Christine LEMARDELEY ou d'autres et on négocie avec eux pour les avoir. Nous avons des relations en continue avec la mairie de Paris. Grâce à ces accès, on peut travailler sur les projets qui nous semblent intéressants.

Les questions d'Alain. Premièrement : le Conseil pédagogique, je dois dire que nous, avons passé beaucoup de temps, pour la préparation et le suivi du Conseil pédagogique et du Conseil stratégique. C'était un choix dès le départ, on a voulu que ce soit très important, avec Brigitte FOUILLAND, Guillermo MARTIN et maintenant avec Ilaria, on a vraiment mis l'accent là-dessus. Le Conseil pédagogique, j'en suis extrêmement content. Mais pas tout à fait. 1) On le fait tous les six mois très rigoureusement, on voit les maquettes à l'avance, et on travaille très, très bien avec les délégués étudiants. Et je mets un point d'honneur, et ça peut être vérifié par les délégués étudiants, on fait des comptes-rendus à chaque fois, on regarde l'année d'après si les maquettes, les programmes ont évolué lorsque nous sommes d'accord. Les maquettes ont énormément évolué à la suite de la discussion avec les étudiants en Conseil pédagogique. Et ce ne sont pas juste des mots en l'air, on a vraiment les rapports, on peut le montrer, il y a eu beaucoup d'innovations qui ont été faites avec les remontées des étudiants. Et on travaille vraiment très bien avec eux. Je dois dire que c'est l'une des choses qui m'a vraiment enthousiasmée à l'École : pouvoir travailler aussi bien, et de façon structurée, avec le Conseil pédagogique. Et le fait que le Conseil marche bien fait que, lorsqu'on a parfois des désaccords de fond, parce que ça nous arrive, parce qu'on a des étudiants très vivants, et c'est une très bonne chose, ils font une pétition très dure sur tel ou tel sujet, on dit : « on peut discuter avec vous, et vous faites des propositions et on va au Conseil pédagogique ». On a des instances qui fonctionnent, donc on discute sur des sujets, mais après, on règle ça en Conseil pédagogique. Et ça marche vraiment très bien, et si vous regardez ça sur plusieurs années, c'est assez impressionnant. Le deuxième élément, c'est qu'on a des représentants des enseignants, et notamment des professionnels qui viennent régulièrement et qui participent très bien.

Et puis ensuite, en principe, dans le Conseil, on a des représentants des départements. Et ça, ça marche moyennement. Ça marche moyennement, parce que dans certains cas, on a des représentants qui sont très impliqués et qui viennent très régulièrement, et dans d'autres, qui s'ennuient au bout d'un moment. Parce que c'est vrai que quand vous connaissez un peu comment ça fonctionne, c'est un peu moins intéressant de voir ce qui se passe. Donc, avec les départements, c'est variable. Ça a très bien marché à certains moments, moins à d'autres, ça dépend des départements. Parfois, il y a quelqu'un qui s'intéresse beaucoup et qui va venir, parfois le ou la représentante du département ne rapporte pas au bureau du département, et donc ne fait pas le lien avec la direction du département. Donc, cette question-là n'est pas totalement réglée. Je pense qu'il faut qu'on revoie la façon dont les départements sont impliqués dans le Conseil pédagogique. Ça, ce n'est pas satisfaisant. Pour le reste, vraiment, moi, je suis très content.

Le Conseil stratégique, c'est pareil. Avec le président Jean Marc OFFENR nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour faire un Conseil avec des gens impliqués, extrêmement différents, avec de grands noms ou pas, vous l'avez vu dans le rapport de notre Conseil stratégique. Et on les mobilise régulièrement : on les voit deux fois par an, on les fait travailler. À chaque Conseil stratégique, on présente des éléments de recherche, on présente l'évolution de l'École, on discute. Par exemple, on a beaucoup discuté sur l'INET. Nous sommes assez critiques sur l'INET. Nous avons eu des débats assez controversés avec les responsables de l'INET et notre Conseil stratégique, avec Philippe LAURENT, qui est le secrétaire général de l'AMF. Nous avons eu de vrais débats de fond. Le Conseil stratégique,

ce n'est pas juste une instance — au moins une fois par an, mais souvent deux fois par an, on fait venir quelqu'un d'autre qui fait une intervention et on donne du fond. On parle de l'École, on débat. Et par exemple, le rapport d'auto-évaluation qui est fait sur l'École, est piloté par le Conseil stratégique. Moi, je n'ai rien à voir là-dedans, on a choisi les gens, et après, c'est le président du Conseil stratégique, avec son Conseil, qui pilote le rapport. On essaie de leur donner du grain à moudre. Cependant, depuis un ou deux ans, mais c'est le COVID, on a moins de gens qui participent au Conseil. On arrivait toujours à avoir 15 personnes, 20 personnes, c'est en train de diminuer là. Donc, il faut qu'on repense comment on peut relancer. Ce sont des gens qui tiennent, qui soutiennent l'École en permanence. Par exemple, nous réfléchissons sur santé et territoires, bon, il y a Aurélien ROUSSEAU, qui est l'ancien patron de l'ARS, qui vient au groupe de travail, au brainstorming pour réfléchir sur ce qu'on va faire. Alors, il n'est pas toujours d'accord avec la mairie de Paris, mais bon, on arrive quand même à les faire travailler voilà, on les mobilise très régulièrement pour tout un ensemble de choses. Donc, ça, vraiment, j'en suis très content.

Simon, sur le parcours doctoral. Nous, l'École urbaine, on était la première École à travailler — bon, j'enseigne aussi dans l'École doctorale, donc c'est plus facile — à faire une filière recherche. Et c'est une filière recherche qu'on a pensée avec l'École doctorale. C'est-à-dire qu'on dit aux étudiants qu'il y a une filière recherche. En janvier ceux qui sont intéressés suivent un ou deux cours à l'École doctorale en plus, et en juin on fait une sélection d'un petit nombre d'étudiants, et on les co-sélectionne avec l'École doctorale. On les sélectionne en M1. Et donc, en juin, ce n'est pas nous qui disons, on les sélectionne avec un représentant en sociologie et en sciences politique, parce que ce sont les deux disciplines avec lesquelles on travaille pour l'instant, et on fait une sélection entre les deux. Et donc, ensuite, ils suivent, ils ont des cours en moins à l'École urbaine, des cours en plus à l'École doctorale, et ils font leur Master, mémoire de recherche plutôt que de faire le stage. C'est vraiment intégré. On en a entre 5 et 12 tous les ans. Ce ne sont pas de gros nombres. Ensuite, certains d'entre eux font des thèses à Sciences Po, mais beaucoup vont s'arrêter et faire des thèses deux ou trois ans plus tard. On a des étudiants qui ont fait des thèses aux États-Unis, à Cornell, Berkeley, à Columbia, en Angleterre, en Asie, partout. C'est quelque chose qui est très structuré, mais qui avait été intégré dès le départ dans le projet de l'École. Et très en lien avec l'École doctorale.

Et pour ce qui est des effectifs, d'abord insister sur le fait que nous, pour avoir des effectifs, il faut qu'on se mobilise. C'est-à-dire que ça ne se fait pas tout seul. Si on ne fait rien, on n'a pas beaucoup de gens à venir à l'École. Nous avons besoin d'expliquer aux étudiants pourquoi c'est intéressant. Ce n'est pas naturel. Donc, il faut toujours qu'on aille faire l'effort, expliquer dans les campus pourquoi c'est intéressant. Ça ne se fait pas tout seul. On était parti sur l'idée de garder au moins quatre Masters initiaux, ils font 50 personnes chacun, on est à peu près content. Certains font un peu plus, d'autres un peu moins, mais c'est une bonne taille. Nous, on trouve qu'entre 40 et 60, c'est bien pour les Masters, on arrive à faire tous nos dispositifs pédagogiques. Donc, c'est pour ça qu'on n'est pas plutôt sur une croissance très forte du nombre des étudiants. Mais ça peut se discuter, on peut augmenter un petit peu. On a des marges sur certains Masters. Et donc, nous, il nous semble qu'en marge de développement de l'École, ce serait peut-être, aujourd'hui, là où on voit vraiment des choses importantes, c'est qu'il faut qu'on travaille davantage sur les marchés du travail à l'échelle internationale. Et comme je l'ai dit, par exemple en Asie, en Amérique latine, on progresse bien, aux États-Unis on va progresser, mais on a encore beaucoup de travail à faire pour avancer. Et puis, il nous semble que sur l'executive education, on peut vraiment avoir des évolutions, et ce sera notre axe de développement. En insistant sur le fait que les deux ne sont pas complètement séparés, on fait des masterclass où on fait venir ensemble les gens de l'executive education avec les gens de la formation initiale. Et on veut que ça se mélange un peu, qu'il y ait des liens qui puissent se faire, et tout ça, c'est plutôt positif pour l'ensemble de l'École.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Je crois que nous sommes pile à l'heure qui était prévue pour la fin de point. Donc, on vous remercie beaucoup, et on attend donc la prochaine présentation, dans un ou deux ans, voir si tout s'est déroulé comme prévu.

III. DISCUSSION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Jeanne LAZARUS

Le point suivant est un point que j'ai voulu à l'ordre du jour que nous n'avions pas pu discuter à la précédente séance, sur les évolutions du Conseil de l'Institut. Je vais vous présenter en quelques mots ce que j'ai en tête.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Institut a beaucoup travaillé pendant l'année qui vient de s'écouler, un peu différemment peut-être des années précédentes. Depuis longtemps, au moins depuis que j'en fais partie, il y a toujours un peu des frustrations sur la façon dont le Conseil fonctionne, le sentiment parfois qu'on est une chambre d'enregistrement, terme souvent utilisé, et que nous ne sommes pas assez en prise avec les enjeux qui nous sont présentés. Il y a un certain nombre de choses qui nous semblent pouvoir être améliorées collectivement, en profitant du fait qu'on a peut-être mieux appris à travailler ensemble, les uns avec les autres, à l'occasion de la crise que nous avons traversée. Je voudrais donc faire quelques propositions et je voudrais aussi surtout avoir une discussion collective sur la façon dont nous pourrions travailler d'une manière plus satisfaisante. J'ai listé un certain nombre de points dont on peut parler, et puis évidemment, ensuite, je vous donnerai la parole pour à la fois vos commentaires et les autres idées que vous pourriez avoir.

Le premier point concerne les groupes de travail. Les groupes de travail aujourd'hui sont organisés — enfin, sont de toute façon statutairement organisés avec le CVEF, mais vous le savez, on choisit, on vote pour des thèmes. En découlent des présentations sur ces thèmes qui ne sont pas toujours en lien avec notre ordre du jour, donc parfois, ça peut tomber un peu entre deux autres sujets et ne pas avoir beaucoup de poids ensuite. Ça, ça peut être le premier problème. L'autre problème, c'est que ce n'est pas nous qui les pilotons, ces groupes de travail. Donc, le Conseil peut demander à l'administration de nous donner des informations sur tel ou tel sujet, mais on n'a pas de systèmes qui seraient comme des commissions parlementaires, où on s'autosaisirait. Évidemment, ça veut dire que les uns et les autres auraient à le piloter. En ce moment, un groupe a été constitué par les enseignants vacataires d'une façon plus ou moins informelle, qui travaille sur le sujet. Je pense que ce serait un des premiers chantiers, c'est-à-dire : comment avoir des groupes de travail sans surcharger l'administration de travail supplémentaire, sans non plus faire un travail qui irait contre ou en parallèle d'un travail déjà fait, mais qui seraient quand même davantage piloté par les élus pour poser des questions d'une façon parfois un tout petit peu différente ? Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, le plus conjoncturel, concerne tout le travail juridique qui a été fait autour notamment de l'élection du directeur et qui nécessiterait une sorte de consolidation. Vous vous rappelez qu'on a très souvent buté sur des choses qui n'étaient pas suffisamment précises, ou qui laissaient place à l'interprétation. Nous avons beaucoup travaillé et il faudrait essayer — sans entrer dans le processus de changement des décrets, de changer et préciser ce qui peut l'être dans le règlement intérieur, pour ne pas se retrouver la dernière fois, au dernier moment à avoir des changements à faire dans le règlement intérieur parce qu'on se rendait compte des problèmes en arrivant dessus. Donc, essayer de cumuler ce qu'on a déjà fait.

Autre point, ce serait de faire un kit d'accueil des nouveaux membres. Nous en avons déjà parlé. Cela prendrait la forme d'une brochure, des éléments d'informations, mais peut-être aussi un processus d'accueil pour s'assurer que les nouveaux membres ont bien rencontré la direction, le bureau, pour leur expliquer comment fonctionne le Conseil et qu'ils soient opérationnels le plus vite possible.

Il y a la question de la recherche, qui a été souvent évoquée, puisque nous sommes compétents en matière de recherche, mais c'est un sujet qu'on traite relativement peu. Comment faire en sorte qu'on aille plus souvent vers les sujets de recherche, et qu'est-ce que, nous pouvons apporter sur ce sujet de la recherche de différent des autres instances existantes ?

Il y a la question de l'ordre du jour. C'est un point plus pratique, mais il serait bon d'essayer d'avoir un ordre du jour à plus long terme. Il y a des points qui arrivent, qu'on ne peut pas prévoir, mais parfois on a des sujets dont on sait qu'on va avoir à les traiter dans l'année par exemple. Et donc, c'est aussi en lien avec les groupes de travail. Si on sait que tel sujet va être sur la table, ça peut être le moyen de mieux l'anticiper.

Enfin, un autre point important, c'est le suivi des décisions. Cela fait écho à ce que disait Patrick LE GALES à l'instant sur le fait qu'il y a des comptes-rendus de réunions, et puis que six mois après, on regarde la réunion d'avant et on essaie de voir si on a bien répondu à ce qu'on avait promis. Et ça, ce serait aussi quelque chose à faire, de s'assurer — parce que ça arrive très souvent — que dans un Conseil, comme on vient de le faire tout à l'heure, on dise « on vote conditionnellement, mais on vote quand même », et puis ensuite le conditionnellement, finalement, on ne revient pas dessus. Donc, toute cette question du suivi, je pense que c'est quelque chose qu'il faut — vraiment dans l'idée d'un meilleur fonctionnement, il faudrait vraiment s'assurer qu'à chaque fois que quelque chose est promis, que ça a été mis en place.

Et enfin, dernier point, on avait mis en pratique une réunion annuelle des membres des différents Conseils, le COVID a fait qu'on ne l'a fait qu'une fois, mais ne pas oublier d'avoir ce moment un peu convivial une fois par an.

Titouan LE BOUARD

Merci pour ces éléments. Il y en a beaucoup qu'on partage aussi, et je pense que c'est intéressant, surtout que le Conseil de l'Institut maintenant – enfin, on commence à bien connaître le fonctionnement, notamment pour nous, et ça souligne aussi l'importance peut-être de justement prévoir un temps d'accueil pour ces membres, et pourquoi pas aussi un temps de formation pour des questions qui peuvent être parfois complexes. Notamment, quand on a voté sur le budget, où ça peut être assez technique pour des élus comme nous.

Nous, on avait aussi réfléchi, et on a des propositions à vous faire, notamment par exemple, sur le suivi : on pense aussi que peut-être il pourrait être intéressant de travailler pour voir si ce serait possible d'améliorer la rapidité de la transmission des comptes-rendus des séances les unes avec les autres, et d'éviter de voter en bloc quatre comptes-rendus — pour le coup, ce sont deux comptes-rendus. Mais après, il y a aussi des contraintes techniques, on s'en doute.

On avait aussi pensé au développement des groupes de travail, etc., et c'est vrai que là, depuis le début de l'année, c'était un petit peu en pause du fait du contexte, mais on pense que ce serait important de les remettre en œuvre. Et notamment la commission violences sexistes et sexuelles, la commission de déontologie ont montré que c'était particulièrement intéressant pour faire des propositions et travailler ensemble au-delà des simples Conseils, et notamment avoir des visions plus locales et un ancrage territorial peut-être plus intéressant, avec des remontées de terrain qui pouvaient être importantes.

On pensait aussi, sur les ordres du jour, que ça pouvait être intéressant de permettre peut-être aux autres élus d'amender plus facilement les ordres du jour et de faire des propositions. Par exemple, en pouvant proposer de voter des motions ou des résolutions. Par exemple, on avait émis le projet pour aujourd'hui de faire une résolution pour le soutien du Conseil de l'Institut à Fariba ADELKHAH, et on pense que ça pourrait être une chose intéressante que le Conseil puisse apporter de la discussion sur des questions peut-être un peu plus larges, peut-être plus symboliques, qui sont néanmoins importantes.

On pense aussi à l'élargissement du champ de compétences du Conseil de l'Institut sur certaines questions, et on voit que les présentations des Écoles et des maquettes pédagogiques suscitent toujours un intérêt important, et on pense que ça pourrait être intéressant justement de pouvoir constater ces évolutions au sein du Conseil également.

Et puis aussi, d'autres questions qui sont plus d'ordre technique, mais par exemple, mieux intégrer les comités de Sciences Po, et notamment les élus, peut-être en instaurant dans les statuts une limitation sur la présence de personnalités extérieures et renforcer le poids des élus, notamment les élus doctorants et étudiants, qui composent la majorité des communautés de l'École. Une meilleure intégration aussi des campus en région, on avait parlé la dernière fois de la présence des directions des campus en régions sur certains Conseils de l'Institut qui pourrait être intéressante.

Et enfin, on pense aussi que peut-être il pourrait être intéressant de voir pour intégrer dans les statuts le mode de désignation du vice-président étudiant du Conseil de l'Institut, où actuellement il n'y a rien qui encadre, et on s'était rendu compte que la pratique — enfin, accommode une pratique qui en fait n'était pas intégrée dans les statuts.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Je vous propose que pour l'instant, on prenne les propositions, et qu'après on discute dessus.

Nathan RIVET

Alors, du coup, je suis assez content qu'on ait cette discussion, parce qu'on est pas mal d'entre nous à en avoir discuté ensemble. Alors, c'est vrai que du coup, moi, ça ne fait pas très longtemps que je suis là, et pour plus très longtemps non plus, donc c'est vrai qu'il y a eu tout un moment de rodage où j'ai trouvé qu'effectivement – alors, je ne sais pas si c'est un effet COVID/réélection ou si c'est un truc normal, mais c'est vrai que les ordres du jour sont quand même très chargés, ce qui amène en fait à moins investir chaque sujet. Et du coup, dès lors, il n'y a vraiment pas trop de discussions possibles. Et donc, en fait, ça amène quand même à beaucoup d'investissements de formes, je trouve, dans les discussions qu'on a. C'est-à-dire que j'ai l'impression — et ça dépend énormément aussi en fait de quel est notre statut au sein de ce Conseil. C'est-à-dire qu'en fait, il y en a qui représentent des communautés qui viennent pousser des points très spécifiques quand d'autres sont plutôt des membres qualifiés, et donc ont des mandats un peu plus transversaux. Ce qui amène quand même à des différences assez structurelles dans nos prises de parole. C'est-à-dire que moi, j'investis quand même ce Conseil beaucoup pour avoir des réponses que parfois, vous n'avez pas, plutôt du côté de l'administration dans ce cas-là, mais c'est bien normal. Mais du coup, moi, j'attends en fait des réponses, et c'est un des seuls endroits où ma communauté par exemple peut pousser des questions. Pour tout un tas de problèmes.

Du coup, pour aller un peu plus dans le fond des propositions, je trouve que les groupes de travail, c'est quand même quelque chose qui fonctionne très bien, parce que ça permet de creuser un nombre de sujets assez important. Les groupes de travail CVEF, ça fonctionne, mais j'ai une interrogation sur : pourquoi il n'y a pas de groupe intra-Conseil de l'Institut ? Je pense que par commissions, et est-ce qu'il y aurait des rapporteurs membres du CI qui participeraient — enfin, ça pourrait se faire, mais ça demanderait aussi une réflexion sur la charge de travail des élus, parce que je rappelle qu'on est quand même plusieurs à ne pas avoir de décharge, notamment les doctorants, qui se sont quand même pas mal investis sur pas mal de commissions. Mais nous, on est en CDD, donc ça pose quand même une...

Pareil, j'ai une interrogation, parce qu'on parle quand même de la recherche, mais il y a le Conseil scientifique, et je me dis que des réunions, même si elles ne sont pas statutairement inscrites, est-ce que ce serait possible d'avoir des moments où on échange avec les membres du Conseil scientifique. Parce que par exemple, il y a quand même beaucoup de choses sur lesquelles on se retrouve à bien des égards. Sur le travail juridique qui a été fait pendant la réélection, c'est quelque chose sur lequel je vous avais interpellé, et je pense que ce serait bien que vous fassiez un ultime effort en fait juste de synthèse des problématiques que vous avez rencontrées pour les inscrire. Parce que je me souviens d'un des moments les plus intéressants qu'on a eus sur cette question de réélection et de procédure, c'est quand François HEILBRONN nous a parlé de l'ancienne procédure, et où en fait, c'est juste que le savoir qu'on développe, il faut l'écrire et le formaliser.

Et c'est à peu près tout. Voilà.

Pascale EISENBERGER

Merci beaucoup. Juste un petit mot, alors que comme certains, j'arrive au terme de mon mandat. Il y a un gros effort de communication à faire pour les chargés de cours, qui est très difficile. Pendant l'élection, on a essayé de contacter les gens qui nous ont élus, et on a l'impression d'appuyer sur le bouton rouge. Alors, je comprends que ça part à des milliers de personnes, tout est très compliqué, mais ça ajoute une pression. Donc, si on pouvait trouver un système d'alléger, d'assouplir, et de faire que ce soit plus facile de communiquer avec les chargés d'enseignement, pour leur faire des retours notamment. Et une petite précision supplémentaire : à l'occasion de ce message qui est parti, on a eu des retours de certains chargés d'enseignement qui ont des difficultés personnelles, qui rencontrent des difficultés personnelles, et ils ne savent pas trop à qui s'adresser. Donc, nous, on a essayé de faire du lien et de les renvoyer sur telle ou telle personne, mais ils nous contactaient un petit peu comme si on était un syndicat et qu'on pouvait défendre leurs droits — ce qu'on a essayé de faire, mais là encore, je rejoins les élus étudiants : on n'a pas la formation, on n'a pas de décharge effectivement, on a peu de temps. Donc, il faudrait aussi essayer de prendre ça en compte.

Merci en tout cas, Jeanne, parce que c'est une excellente initiative.

Dominique CARDON

Bonjour à toutes et tous. C'est une suggestion comme ça, pour faire la liste des suggestions. Par rapport à la formule groupes de travail, qui est évidemment intéressante, mais prenante en temps, dans lesquels je dois reconnaître que moi, je n'ai pas eu le temps de m'investir. Je me demandais si une formule pour redresser un petit peu la question chambre d'enregistrement ne serait pas, avec un ordre du jour mieux planifié, que le bureau du Conseil de l'Institut — parce que ce qui fait notre force, c'est la diversité de nos communautés en fait, il n'y a pas d'autre Conseil qui ait ça. Et que le bureau désigné deux ou trois, alors je vais dire rapporteurs, ce n'est peut-être pas le bon mot, mais en fait deux ou trois personnes qui, pour les décisions sur lesquelles on va voter, les nouveaux Masters, etc., mais même pour une discussion par exemple comme celle qui vient avec Patrick LE GALES, on a tous reçu les documents, on les a un petit peu lus, etc., on a des questions qui concernent notre communauté, mais si deux personnes avaient été désignées pour être d'une certaine manière les répondants, et qui prennent cinq minutes, qui soient de communautés différentes dans ce Conseil, qu'ils aient éventuellement mieux lu le rapport, et éventuellement discuté avec les personnes qui vont présenter la nouvelle formule de Master, les nouvelles décisions, et qui interviennent finalement d'une certaine manière en notre nom comme les premiers intervenants. Je pense que ça enrichirait la précision des questions qu'on aimerait leur poser, et du coup ça renforcerait un petit peu le rôle que le Conseil pourrait jouer.

Alain CHATRIOT

Je veux bien ajouter un élément, mais aussi, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Dominique CARDON. Je pense effectivement que ça reste une instance tout à fait importante dans la vie de notre institution, mais que l'investissement de temps que cela représente pour tous est aussi un des poids contraignants sur le bon fonctionnement et sur les améliorations qu'on pourrait souhaiter. Par rapport à ce qui a été dit, moi, j'espère deux choses. J'espère aussi qu'on réussisse à une meilleure circulation, ça a été un peu signalé justement avec les autres instances et avec les autres Conseils. Alors, il y a des éléments qui sont dans nos statuts, comme le fait que la personne qui préside le Conseil scientifique soit membre de droit du Conseil de l'Institut. C'est vrai que c'est un enjeu de dynamique qu'on pourrait à nouveau espérer voir renforcer, y compris pour une meilleure circulation de l'information et de la participation.

Sur les questions de la recherche, je pense qu'on peut, tout en restant dans nos contraintes, essayer de porter de temps en temps des sujets. Je voulais dire, parce qu'on ne l'a pas signalé, et c'est, je trouve, aussi, ayant moins d'ancienneté, mais commençant à en avoir malgré tout dans cette instance, un point qui a amélioré, et c'est grâce à notre présidente qui l'a imposé, ce n'est pas simple, mais d'avoir des présentations courtes. Je me souviens que les premières séances, c'étaient parfois de très, très longues présentations qui réussissaient à décourager les questions, ou plus exactement à ce que tout le monde regarde la pendule avec angoisse. Donc, ça, je pense que c'est une bonne chose, mais je trouve que l'idée d'avoir éventuellement des répondants qui prennent l'ensemble des dossiers pour amorcer la discussion au-delà des questions qui remontent de différentes communautés, ce serait peut-être, si on y arrivait, une bonne pratique.

Sur les groupes de travail, certes, c'est une bonne chose, mais là, il y a vraiment un problème de temps d'investissement que cela représente. Et donc, je pense que ça a un sens sur des objets très précis à des moments où c'est vraiment crucial pour débroussailler des questions et arriver en Conseil avec des travaux déjà faits, mais je ne suis pas sûr que ce soit une solution qui puisse se multiplier. Je crois que ce serait même un peu une illusion de croire qu'en multipliant les groupes de travail, on va réussir à résoudre les questions.

Et puis enfin, mais c'est uniquement parce que je n'ai pas voulu embêter Patrick qui a répondu à la partie de la question la plus facile, pas à l'autre, je ne doute pas que nous reviendrons sur les chaires au Conseil de l'Institut. Nous le demandons depuis des années, donc à un moment, nous y arriverons. Et comme le nouveau directeur l'a signalé dans ses discours, je ne doute pas qu'on y arrive.

Laurence BERTRAND-DORLEAC

Sur la remarque concernant l'historique de la procédure, et ce que nous ont appris par François et par d'autres. Nous ne connaissions pas vraiment bien l'histoire de notre maison, et nous sommes en train d'essayer de la reconstituer. Marie Scot y travaille très activement, et nous participons à la fabrication d'un livre pour les 150 ans. C'est l'occasion de revenir en arrière, de nous apercevoir que nous avons tendance parfois à réinventer la roue, et c'est parfois un supplice, comme pour la procédure pour la nomination de la présidence, puis, dans une moindre mesure, de la direction. Je pense qu'il serait bon de confier, sans doute à Marie, les documents et matériaux que nous avons accumulés. Jeanne, je pense que tu en as beaucoup aussi, et nous en avons tous un certain nombre. Il faudrait faire le point sur l'historique de cette procédure et notre histoire, notre histoire récente. Je dois dire que nous avons pas mal d'idées sur la question mais nous n'avons pas eu le temps au fond du bilan, comme bien souvent. Si l'on ne fait pas l'histoire, ce n'est pas toujours parce que l'on ne veut pas la faire l'histoire, c'est tout simplement que c'est long et lent à faire. Il faudrait pourtant la tenter assez rapidement pour ne pas oublier, justement. Nous avons les documents, j'essaie de les classer un peu en ce moment. Si vous le voulez bien, j'en parlerai à Marie Scot qui pourra nous aider à construire un historique sur la plus longue durée possible, sur une durée suffisamment longue pour qu'elle soit instructive ; pour nous permettre ensuite, peut-être, de proposer des amendements, au règlement intérieur en particulier.

Parfois, très intelligemment je trouve, vous avez proposé de modifier ce règlement, et nous l'avons fait quand nous le pouvions.

Grace à cette dimension historique, nous pourrions avoir une intelligence plus grande. Non pas que je souhaite qu'on soit à nouveau dans une procédure de réélection de la direction ou de la présidence, mais tout simplement parce qu'il faut être conscient de ce qui s'est passé pour faire mieux et davantage la prochaine fois.

Jeanne LAZARUS

Merci. J'abonde complètement dans cette idée.

Samuel KHALIFA

Merci beaucoup. Merci en tout cas d'avoir mis ce sujet sur la table et d'avoir permis cette réflexion. Je voulais me faire écho simplement de la question des groupes de travail. Et moi, ce qui me semble ressortir des réflexions ici et là, ce qu'on appelle groupes de travail, ce qu'on appelle commissions, c'est le fait de savoir si on choisit d'aller vers une professionnalisation, d'avoir à la fois un engagement, une assiduité, sans forcément démultiplier les groupes de travail ou les moments où il y a plus d'échanges pour essayer d'arriver à quelque chose de construit, avec un résultat. Et aussi, comme ça a été dit, je crois, par Jeanne, d'avoir une volonté de collaboration aussi avec l'administration pour avoir plus d'éléments lorsqu'il s'agit d'aborder telle ou telle question — là, c'est vrai que je fais directement allusion à ce qui a été, et j'espère ce qui sera encore la question des vacataires pour l'avenir proche. Merci.

Guillaume PLANTIN

Sur la question de la recherche, d'abord la recherche est loin d'être absente du CI, puisque la présidente du Conseil scientifique est les membres qui sont membres de la communauté scientifique également en portent haut les couleurs, mais c'est vrai que j'ai toujours été surpris du fait que le directeur scientifique ne siège pas au CI, qu'il n'y ait pas de symétrie avec le DFI, parce que je pense que dans une université de recherche internationale, il n'y a pas d'enseignement de haut niveau sans recherche de haut niveau. Patrick vient de le montrer par exemple avec son exposé.

Sur les deux points de Jeanne, d'une part je pense que cette question devra être réglée avec la nomination d'une directrice ou d'un directeur de l'enseignement et de la recherche dans les prochaines semaines. Tout est à décider, et sera décidé collectivement, mais il me paraît difficile d'imaginer que cette directrice ou ce directeur ne participe pas au CI, surtout si ou le ou la DFI devait y participer. Mais c'est juste mon sentiment personnel. Et sur la question des attributions respectives du CS et du CI, je pense que comme l'a dit Jeanne, il faut veiller à ce que les deux instances soient compléments et pas substitués. Donc, mon impression, c'est qu'il faudrait que le CS reste seul en charge des questions de recrutements, promotions, définitions de services, à la fois décisions individuelles et détermination des règles qui les

gouvernement, parce que l'évaluation et la gestion par les pairs, c'est quand même la signature de toutes les universités de recherche. Je dirais que c'est même une condition pratique nécessaire de la liberté académique. En revanche, ce que le CS ne fait pas assez, à mon avis, malgré les efforts de Christine, Marc, Cornélia et moi, c'est de discuter de la relation de la recherche, notamment la petite faculté permanente, avec toutes les autres parties prenantes de Sciences Po. Et je pense que le CI pourrait être un espace privilégié pour cette discussion. Je pense notamment aux vacataires, comme nous avons plusieurs centaines de vacataires qui sont d'excellents chercheurs, qui certes travaillent dans d'autres institutions et signent pour d'autres institutions, nous pourrions quand même considérablement enrichir les relations scientifiques entre la faculté permanente et les vacataires. Voilà mes réflexions rapides sur ce sujet.

Emeric HENRY

Deux points assez rapides. Le premier, c'est le problème, effectivement, de cette question de la chambre d'enregistrement, qui est en partie du fait de l'urgence : on est souvent face à une urgence, et donc on doit voter et on a tendance à voter pour ne pas faire blocage à un projet qui doit être fait dans l'urgence. Donc, peut-être que l'exemple de ce matin avec le deux plus deux versus quatre et une phrase qu'on ajoute est un bon exemple. C'est-à-dire que là, effectivement, il y a une urgence, il faut agir. Mais on peut quand même réfléchir sur un certain nombre de sujets à décaler au prochain Conseil le vote pour laisser le temps à la fois de la réflexion, et peut-être l'adaptation du projet pour voter sur un projet amendé. Donc, je pense que sur certains sujets, ça devrait être possible, mais sans doute que ça augmente un petit peu la question du temps, et donc il faut penser peut-être à alléger un petit peu l'ordre du jour pour pouvoir permettre ce genre de choses, pour se concentrer sur de vrais sujets.

Ce qui m'amène au deuxième point. C'est que la recherche, je suis tout à fait d'accord que le directeur de la direction scientifique devrait siéger, mais il y a quand même un Conseil scientifique, et on ne va pas se substituer. Il y a quand même une question des prérogatives. Et alourdir encore plus l'ordre du jour du CI, je ne suis pas sûr que ce soit une orientation forcément nécessaire. Ça peut être le cas sur certains sujets très précis d'articulation enseignement-recherche, mais ça doit rester très, très limité, parce qu'on a déjà un ordre du jour extrêmement chargé.

Raphaël ZAOUATI

Je vais être assez rapide parce que beaucoup de choses ont déjà été évoquées, mais je rejoins ce qui a été dit, notamment sur la professionnalisation entre guillemets de certains groupes de travail. Effectivement, ça ne doit pas être le cas pour tous les groupes de travail, parce qu'il y en a un certain nombre, mais sur les sujets qu'on pourrait estimer prioritaires, ça me paraît important qu'on puisse travailler sur des modalités — un peu comme on a pu le faire notamment sur le groupe de travail VSS — parce que ça permet d'une part de présenter ensuite quelque chose d'assez bien construit à l'ensemble des communautés sur le travail qui a pu être réalisé par l'ensemble des élus qui y ont participé. Ça permet aussi de donner aux élus un cadre assez bien défini sur ce qui peut se faire. Et il est parfois difficile pour les élus, notamment pour les élus étudiants, de formuler des propositions concrètes, précises, argumentées, étayées, partant de constats assez bien faits, sur tout un tas de sujets, parce que ça demande énormément de temps et d'investissement. Donc, il faut que les élus aient la garantie en fait que ce travail-là sera ensuite utilisé à bon escient et aboutira à quelque chose de concret. C'est pour ça qu'il me paraît important de professionnaliser entre guillemets les groupes de travail.

Juste un mot aussi sur le fonctionnement plus pratique du Conseil de l'Institut. On le voit quand même régulièrement, les débats durent, et c'est normal, notre ordre du jour est à chaque fois assez rempli. Et ça me paraîtrait intéressant que nous repropoitions de repasser à 8 h 30 pour débiter les Conseils.

Yoann LEROUGE

On s'inscrit pleinement dans beaucoup des propos qui ont été dits, notamment sur vos propositions, sur le kit d'accueil pour les nouveaux membres pour les élus. Ayant été moi-même nouveau membre en septembre, c'est vrai qu'il y a une petite phase quand même d'observation, d'acclimatation, de compréhension du fonctionnement des instances et de leur place dans l'institution de Sciences Po, et ce serait assez pertinent.

J'aimerais insister sur deux sujets. Pas les groupes de travail, mais plutôt les rapports. On a les présentations des CI, ce sont souvent — là, je parle plus sur un ressenti personnel et sans en faire une généralité, mais j'ai l'impression que ces rapports sont assez exhaustifs, et lors des discussions, chaque communauté va mettre en avant, dans beaucoup de détails, « il manque ceci, il manque cela ». J'ai l'impression que dans la production de ces rapports, on se rapproche un petit peu des rapports du Conseil économique, social et environnemental, qui sont très exhaustifs, très complets, mais qui manquent cruellement d'une déclinaison opérationnelle. C'est-à-dire qu'au fond, on a des rapports extrêmement complets, ça nous permet d'avoir une excellente compréhension, mais après, sur le volet opérationnel, il arrive soit tardivement, soit il arrive sans qu'on ait fait le lien avec le rapport, ou simplement une mention. C'est-à-dire que c'est assez déconnecté. Et si on pouvait peut-être limiter les rapports, mais se concentrer sur un suivi beaucoup plus personnalisé, et un suivi aussi — et là, vous l'avez mentionné — sur le suivi opérationnel, notamment des rapports, mais aussi des décisions qui sont prises ici.

Un deuxième point sur le travail de communication. Le Conseil de l'Institut, et je pense aussi les autres différents organes de Sciences Po sont mal compris ou mal perçus par les étudiants, bien que l'information soit claire et disponible sur le site de Sciences Po. Ce n'est pas une question d'accessibilité, mais c'est plus qu'il y a peut-être un travail à faire pour aller vers les étudiants. Et je pense surtout aux étudiants dans les campus en région, pour qui déjà, Sciences Po Paris, c'est loin, c'est très gazeux, on sait que c'est à Sciences Po Paris, mais qui, quoi, où, quand, comment, qui prend les décisions ? C'est très compliqué. Et je pense que beaucoup des tensions qui peuvent arriver notamment dans les campus en région viennent, je pense, pour beaucoup d'une mauvaise compréhension des bons interlocuteurs en fonction des sujets. Alors, sans aller jusqu'à délocaliser en région les séances du CI, il y a peut-être un travail aussi avec l'intégration des différents campus dans les organes de Sciences Po, peut-être quelque chose à faire. Est-ce que ce serait inviter les directeurs de campus ? Est-ce que c'est, à intervalles réguliers, faire une séance peut-être publique ? Avec un ordre du jour spécifique, mais une séance publique pour que ce soit accessible pour les étudiants et qu'ils comprennent vraiment le fonctionnement du CI ou du CVEF. Je pense que pour les étudiants, ce sera peut-être plus pertinent le CVEF, mais le CI aura aussi bien sûr une valeur, même s'il y a des sujets qui peuvent être moins pratico-pratiques pour les étudiants, à la différence du CVEF.

Merci.

Hugo JEAN

Très rapidement, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. J'aimerais rajouter que ce serait peut-être intéressant aussi de laisser une possibilité d'amendement des textes qui sont présentés lors des séances du Conseil de l'Institut, parce qu'on voit bien par exemple avec ce qu'il s'est passé sur le premier point de l'ordre du jour ce matin, c'est parfois plus simple d'introduire en fait notre raisonnement par l'écrit, de faire une proposition écrite de ce que nous proposons, parce que c'est compliqué parfois à l'oral d'expliquer en quelques mots, et ensuite ça nous conduit parfois à s'abstenir ou à rejeter les textes parce qu'on est en désaccord sur un point minime, mais on aurait pu peut-être, en modifiant quelques éléments, du moins en les proposant, se faire davantage comprendre. Après, l'amendement est adopté ou pas, mais au moins, c'est parfois plus clair quand c'est fait de manière un peu formelle à l'écrit.

Sur l'intégration des campus en région, c'est vrai qu'avec le CVEF lors du mandat précédent, on avait pu délocaliser certains Conseils, ça m'avait paru très pertinent. Et de la même manière, il serait intéressant peut-être de conserver le format hybride des Conseils de l'Institut pour le prochain mandat, notamment pour permettre à davantage d'élus étudiants des campus en région de siéger, puisqu'actuellement, c'est quand même difficilement praticable — pour preuve, nous sommes tous du campus parisien, je crois.

Simon CORDONNIER

Je voudrais revenir sur le point qui a déjà été soulevé du calendrier, qui me semblait effectivement assez crucial. Le fait d'anticiper des points permet d'avoir des discussions beaucoup plus en profondeur que lorsqu'on est saisi d'un sujet à la dernière minute, et parfois par le petit bout de la lorgnette, si je puis me permettre. C'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de sujets qui mériteraient d'être recontextualisés, de prendre un peu de recul, mais ça, ce n'est faisable que si on les étudie en amont. Je trouve que de ce point de vue-là, la réforme des admissions qu'on a étudiée il y a maintenant deux ans à peu près avait

été faite en plusieurs phases, avait démarré très en amont, et avait permis quand même des discussions un peu plus approfondies que si on avait saisi à la dernière minute pour valider le texte — ce qui a été le cas aussi, mais on en avait d'abord discuté en amont. Ça, je trouve que ce sont des exemples importants à retenir. Si on revient dans l'histoire récente, on est saisi par exemple d'une convention de site, etc., on est saisi au moment de la convention sur la discussion juridique avec les partenaires, c'est un peu tard pour revenir sur la stratégie — est-ce qu'on va dans le texte ? Est-ce qu'on n'y va pas ? Alors que ce sont des questions absolument fondamentales pour l'institution, stratégiques, dont doit être saisi le Conseil. Donc, pour ça, il faut qu'il en soit saisi vraiment en amont, et le fait de planifier effectivement les calendriers sur une année avec les grandes étapes incontournables peut laisser des créneaux pour avoir une discussion sur tel ou tel sujet. Sur l'articulation des Masters entre eux, par exemple, au sein des Écoles, pour qu'on n'ait pas, à chaque fois qu'un Master nous est présenté, à se poser la question de « oui, mais est-ce qu'il n'y a pas un chevauchement avec telle autre formation de telle autre École », etc. Donc, planifier un peu des questions de fond très en amont pour qu'on joue réellement ce rôle de conseil et qu'on puisse aborder des questions stratégiques.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. En style un peu télégraphique, sur les délais de transmission, sujet posé par l'UNEF, effectivement il faut qu'on s'améliore et qu'on arrête les blocs de comptes-rendus avec un décalage dans le temps trop important.

Je voulais revenir juste sur le sujet VSS, déontologie, discriminations, pour dire que sur les VSS, donc nous avons recruté une magistrate en janvier pour présider la cellule d'enquête, qui est donc opérationnelle. Et un des enjeux est de communiquer davantage auprès des vacataires, notamment par rapport à ce qu'évoquait Pascale, et des enseignants de la faculté permanente, pour avoir le petit kit de « qui j'appelle ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Quelle est la procédure ? ». Quelque chose de vraiment très court, parce que les formations, c'est bien, les discours, c'est bien, mais là, maintenant, c'est vraiment du pratico-pratique et du concret, parce que tout notre dispositif est complet, avec en plus France Victimes pour l'écoute externalisée. Et donc, c'est vraiment important. Sur la déontologie, on a recruté là un président de la commission de déontologie, et les membres de la commission de déontologie seront désignés au prochain Conseil de l'Institut et au prochain CA en mars. Donc, ça, c'est un élément important. Et ce que je voulais dire par rapport aux groupes de travail, c'est qu'il nous manque le bloc discriminations, et je pense que pour le coup, il est important que le CI soit saisi en amont, sur la même démarche que pour la déontologie et pour les VSS, pour que l'on puisse travailler en amont effectivement, et pas au moment où les décisions ont déjà été prises.

Je suis assez d'accord avec la proposition aussi de l'UNEF sur des résolutions du CI, mais qui seraient des résolutions plutôt universelles, sur des sujets comme l'emprisonnement de Fariba ou d'autres, qui permettraient aussi d'avoir une expression extérieure. Ça, c'est à vous d'en décider et de savoir si ça vous convient.

Sur les campus, oui, il faut qu'on invite les directeurs de campus. Je fais les tournées de tous les campus, j'ai été à Dijon, à Reims, à Poitiers, et ils sont très demandeurs, les directeurs et directrices de campus, de participer à nos discussions. Et je pense que le CI est un bon endroit, parce qu'on peut aussi avoir des interactions avec les campus sur des questions qu'ils veulent nous poser, nous, des questions qu'on veut leur poser. Et il faudrait qu'on voie, par rotation peut-être, ou par invitation, si on voulait, en hybride par exemple inviter trois directeurs et directrices de campus par CI, et on tourne. Ça va alourdir peut-être un peu l'ordre du jour, mais ça va nationaliser peut-être un peu plus nos discussions.

Sur la composition, du CI, c'est dans le décret. Donc, du coup, ce qu'on peut changer en règlement intérieur, moi, je considère que c'est très bien. En revanche, sur les éléments qui ont été évoqués notamment par l'UNEF, je rappelle que c'est par décret. Et ça il faudra qu'on se pose la question aussi, sans doute en Conseil de l'Institut, de savoir à quel moment on demande de changement du décret. Parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on veut changer, et pas seulement la composition du CI ou d'autres sujets comme le Sénat académique qu'on pourrait faire rentrer dans les statuts. Donc, je pense que ça pourrait d'ailleurs être une discussion assez intéressante en CI, stratégique, pour se dire : à quel moment on va demander un changement de décret, ce sera un élément important, et qu'est-ce qu'on met dedans ? Sur l'ordre du jour, alors il paraît que les statuts, c'est le directeur qui pose l'ordre du jour, mais vu que j'ai dit que j'étais dans la plus grande collégialité et que je souhaite le rester, c'est évidemment à nous

de le construire. Il faut qu'on puisse trouver les mécanismes où vous faites des propositions en amont, où nous, effectivement, on n'attend pas d'avoir un projet complètement ficelé, parce que sinon, c'est un peu frustrant. Et je peux vous assurer qu'on a des idées, là, de réformes, de changements, que je souhaite porter, et notamment qui étaient dans mon programme, et je peux vous assurer qu'on les discutera avant qu'elles soient totalement ficelées.

Sur la recherche, Guillaume en a parlé. Je suis d'accord avec l'idée qu'on ne va pas doubler. En même temps, sur les segments effectivement enseignement et recherche, et vous l'avez dit, on voit l'intérêt qu'il y a eu par exemple pour la présentation du pré-rapport de Bruno PALIER dans cette instance. Je pense que cela peut être un sujet justement sur lequel il faut qu'on puisse considérer que le Conseil de l'Institut, si madame la présidente en est d'accord, peut avoir ce rôle de jonction justement entre recherche et enseignement. Et d'ailleurs, la mise en œuvre des dispositions ou des propositions du rapport de Bruno PALIER peut être aussi un des sujets du CI par exemple. Là, on est sur une discussion où il y a des propositions : qu'est-ce qu'on retient ? Qu'est-ce qu'on ne retient pas ? Avec un calendrier. Et ça, pour le coup, je pense que le CI, qui d'après les statuts a évidemment ce rôle en matière de recherche, peut jouer dans ce sens.

Un dernier point, sur les groupes de travail. C'est très important. Donc, on a lancé un premier groupe de travail sur la question des taux horaires des vacataires, sujet sensible, puisqu'on a un nombre de taux extrêmement divers et sur lesquels on peut s'interroger parfois sur la légitimité des différences. Je pose le sujet comme ça. Mais en tout état de cause, c'est un bloc vraiment important. L'administration a fait une grande réunion hier, interne, pour travailler l'extraction des données, etc., pour les mettre à disposition du groupe de travail. On avait eu avec Pascale EISENBERGER, Samuel KHALIFA et d'autres, avec Yannig GOURMELON notamment, qui est connecté, une première discussion. Donc, l'administration est en train de travailler sur l'extraction de toutes les données, pour qu'on arrive à des propositions. Ce que je voulais dire, c'est que par rapport au fait que l'administration est vraiment mobilisée là-dessus, je serais pour qu'on puisse envisager les prochains groupes de travail avec des thèmes, aussi côté étudiants, mais qu'on ne cumule pas trop de groupes de travail en même temps, parce que sinon, on va exploser et l'administration ne va pas être en mesure de fournir les informations.

Voilà un peu pour ce que je voulais dire, de manière un peu en mitraille.

Jeanne LAZARUS

Donc, ce que je vous propose, c'est que je vais, avec tout ce que vous avez proposé aujourd'hui, en parler peut-être avec aussi le secrétaire général et essayer de revenir vers vous à la prochaine séance en voyant comment on peut mettre en place les points qui semblent faciles et sur lesquels il y a un consensus. Il y a d'autres points sur lesquels on a peut-être plus à discuter. Mais qu'on fasse en plusieurs étapes, puisqu'il y a des choses qui vont nécessiter des changements, et d'autres qui sont — et peut-être, par exemple, aussi sur certains points que l'UNEF a soulevés, je reviendrai peut-être vers vous pour avoir des précisions sur ce que vous avez en tête. Par exemple, sur la désignation du VP étudiant, parce que je crois que je vois ce que vous voulez dire, mais je ne suis pas sûre d'avoir complètement compris. Donc, merci beaucoup. Merci beaucoup pour cette discussion vraiment très riche. On a encore un point sur le calendrier électoral. Sébastien THUBERT, qui est en ligne, va nous en dire deux mots.

Mathias VICHERAT

J'avais oublié juste un point qui était souligné, sur les chaires. Je pense que c'est un vrai sujet pour le CI, qui est à l'articulation encore une fois entre la recherche et l'enseignement. Du coup, il y a dix chaires qui fonctionnent de manière différente, pour ne pas dire contrastées. On a des projets de création de deux nouvelles chaires cette année, sur les discriminations d'un côté, et de l'autre sur le marché du travail, enjeux de transformation du travail. Je pense que c'est vraiment un sujet qu'on peut discuter en CI. J'ai demandé un bilan des différentes chaires, que j'aimerais pouvoir présenter à un Prochain CI.

Jeanne LAZARUS

L'enjeu, si on ouvre le débat sur les chaires, c'était aussi le vote en CI de la création des chaires.

Mathias VICHERAT

Je pense qu'il faut, avant de se demander s'il est opportun de créer une nouvelle chaire, etc., s'interroger collectivement sur les modalités de fonctionnement. Enfin, il y a de tout au niveau des chaires, ce n'est pas très cadré, objectivement. Notamment, la relation à la faculté permanente. Donc je suis totalement d'accord pour que le CI se prononce sur la création des chaires, je trouve que ce serait très sain. Mais préalablement, j'aimerais bien qu'on ait un petit moment entre nous pour discuter de la stratégie des chaires, et pour faire un point. Je souhaiterais apporter ça parce que j'ai demandé justement des éléments généraux, et qu'on ait après une discussion entre nous là-dessus, ça me paraîtrait vraiment intéressant.

Jeanne LAZARUS

C'est bien noté. Je crois qu'on va sauter sur la proposition.

IV. CALENDRIER ÉLECTORAL DES INSTANCES DE L'IEP

Sébastien THUBERT

Bonjour à toutes et tous. Très rapidement, vous avez eu communication avec l'ordre du jour du calendrier prévisionnel qui va être arrêté par Mathias VICHERAT dans les prochains jours en lien avec le comité électoral. Pour rappel, le comité électoral est composé à la fois du bureau du Conseil de l'Institut, du bureau du Conseil scientifique, et du bureau du CVEF, qui assistent le directeur dans ces élections. Nous visons du coup un premier tour du scrutin pour le 15 mars prochain, ce qui aura peut-être des incidences sur le calendrier des prochains Conseils, mais nous allons voir ça avec le bureau du Conseil pour voir si nous devons avoir des adaptations sur le calendrier prévisionnel. Et pour que ce premier tour ait lieu le 15 mars, il va falloir mettre en place un certain nombre d'opérations, et notamment la première qui sera importante, au-delà de l'arrêté signé par Mathias VICHERAT, ça va être la publication des listes électorales le 22 février. Nous appellerons à la vigilance des chargés d'enseignement, parce que c'est un scrutin qui les concerne, à bien vérifier qu'ils sont inscrits ou inscrites sur ces listes électorales. En sachant qu'on distingue deux populations pour ce collège : les personnes qui sont issues du secteur public, et celles qui sont issues du secteur privé. Il y a en quelque sorte des sous-collèges parmi ce collège principal. Et donc, les chargés d'enseignement vont choisir leurs représentants et représentantes qui vont siéger à la fois au Conseil de la vie étudiante et au Conseil de l'Institut pour les trois prochaines années. Les conditions de dépôt de candidature seront bien sûr communiquées dès signature de l'arrêté, et nous essaierons, comme la vice-présidente enseignante l'a souligné, de bien renforcer en tout cas la communication sur ces aspects-là, pour que cette communauté se mobilise. Parce que c'est un enjeu, la mobilisation, parce que cela conditionne souvent l'organisation d'un éventuel deuxième tour, parce que pour être désigné, il faut avoir réuni la majorité des voix, mais si 25 % du corps électoral n'a pas pris part au vote au premier tour, on est malgré tout obligé d'organiser un deuxième tour de scrutin. Et donc, du coup, plus les scrutins en fait se contractent sur un premier tour, plus après les Conseils peuvent reprendre une activité normale. Car il se trouve qu'effectivement, entre le premier tour et la fin du second tour et le temps de proclamation et de réclamation, nous ne pouvons pas tenir de Conseil. Néanmoins, le comité électoral assurera les pouvoirs du CVEF en matière de vie étudiante et de régulation de la vie associative pendant cet intervalle.

Voilà très rapidement ce que je pouvais vous dire. Et à disposition si vous avez des questions.

Pascale EISENBERGER

Merci beaucoup. Juste une petite précision sur qui sera inscrit sur les listes électorales : est-ce que ce sont les chargés d'enseignement ce semestre, ou est-ce que ce sont ceux qui auront enseigné cette année ?

Sébastien THUBERT

C'est l'année universitaire qui est prise en compte. Il faut avoir enseigné 24 heures pour pouvoir faire partie de ce collège électoral. Et c'est la qualité principale qui est prise en compte. Par exemple, si nous avons des salariés FNSP qui sont à la fois chargés d'enseignement, ils ne seront pas dans ce collège électoral, parce que c'est avant tout leur qualité de salarié qui est retenue. Et c'est le même cas par

exemple pour les doctorants ou doctorantes, qui restent dans le collège des doctorants et qui ne peuvent pas prendre part à ce collège.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, on va vous remercier, Monsieur THUBERT. Point suivant : l'adoption des procès-verbaux des séances des 9 et 23 novembre. Donc, y compris la séance qui était consacrée à l'élection du directeur.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DES 9 ET 23 NOVEMBRE 2021

Jeanne LAZARUS

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les procès-verbaux sont donc adoptés à l'unanimité.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 9 et 23 novembre 2021.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc aux questions diverses, s'il y en a. Monsieur LEROUGE.

Yoann LEROUGE

Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, une observation, et ensuite rapidement une question. La première : la cafétéria du nouveau campus ouvrira en février, néanmoins pour le moment elle est occupée sur le temps du déjeuner par des étudiants qui l'utilisent comme un espace de restauration. Il manque a priori un certain nombre de poubelles, ou alors elles sont un petit peu cachées, et je crois que c'est un sujet peut-être dans l'attente à clarifier, pour éviter ce qu'il s'est passé hier, c'est-à-dire des petites poubelles qui débordent, qui ne sont pas du tout adaptées par rapport au besoin. Donc, je pense que c'est juste une question de délais, mais...

Et une deuxième question sur les workbooks — je crois que pour la plupart, c'est pour le Master droit économique, qui sont accessibles à l'achat en papier à la boutique de Sciences Po. Ce sont quand même des workbooks qui coûtent une dizaine d'euros, il faut en acheter plusieurs dans le semestre. Ce sont des workbooks faits par les équipes pédagogiques de Sciences Po. Ne serait-il pas possible de les avoir en version PDF ? Je pense surtout à des étudiants qui n'ont pas ou peu de moyens, pour qui ces workbooks représentent quand même un investissement régulier et important, qui peut se faire à défaut d'un matériel pédagogique qui ne serait pas disponible par les équipes de Sciences Po. Merci.

Emeric HENRY

J'avais une question rapide assez importante pour monsieur le directeur, c'était de savoir un petit peu le calendrier pour la nomination de la directrice ou le directeur de la recherche et de l'enseignement. Pour savoir un petit peu les perspectives.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Monsieur LEROUGE, pour cette question. C'est un sujet qui concerne l'École de droit, j'ai effectivement été saisie de ce sujet, et je peux vous dire que la version PDF, sera mise à disposition, même si elle n'est pas aussi pratique pour le travail que les étudiants doivent en faire. Et puis, je vous rappelle que vous avez chaque année un quota de photocopies qui vous est octroyé, de 600 copies, que vous pouvez bien sûr utiliser à cet effet-là. Et enfin, que pour les étudiants qui sont en grande difficulté, il existe à Sciences Po des dispositifs d'accompagnement social, et si vraiment il y a des difficultés à ce point, de ne pas pouvoir payer ces documents, il faut contacter d'urgence le service social.

Et pour les poubelles, je pense qu'on va gérer ça avec la direction des services généraux et des moyens.

Mathias VICHERAT

Sur le calendrier du recrutement du directeur/directrice recherche et enseignement, chief academic officer, l'idée, c'est d'installer le research committee, ou le comité de recherche, en février, et de lancer donc l'appel à candidatures. Et on doit justement définir avec le research committee la durée notamment de cet appel à candidatures. Je pense que l'idée, c'est d'aller jusqu'aux mois de printemps pour avoir un nom ou des noms à cet horizon-là et avoir quelqu'un avant l'été. C'est à peu près le calendrier, en tout cas prévisionnel. Mais le research committee sera installé en février.

Jeanne LAZARUS

Parfait, s'il n'y a plus de questions... Sur la modification sur le premier point, la directrice a amendé le texte. Donc, la nouvelle formule est...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous avons précisé : « à partir du 7 février et au-delà de deux absences, même justifiées, dans une même unité pédagogique de 24 heures ou plus, ou de deux absences pour une unité pédagogique dont le format est strictement inférieur à 24 heures, un élève est déclaré défaillant ». Donc, on a modifié le début de la phrase pour préciser un élément calendaire.

François HEILBRONN

Par déduction, s'il n'y a que six cours, donc douze heures de cours, c'est une absence ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Deux absences.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, je lève la séance. Merci de votre présence, et au mois prochain.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 56.